

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XV

LEVIS, FEVRIER 1934

No. 2

LA FAMILLE YOU DE LA DÉCOUVERTE

Pierre You était fils de Pierre You et de Marie-Renée Turrot, de Saint-Sauveur, évêché de La Rochelle

Il se joignit à Cavelier de La Salle pour son expédition de la Louisiane. Il est un des signataires de l'acte de prise de possession du pays des Akansas, faite au nom du roi de France les 13 et 14 mars 1682.

M. You prit à partir de 1682 le titre de sieur de la Découverte. L'abbé Faillon suppose qu'il adopta ce nom en vertu des privilèges accordés par le monarque aux découvreurs. Cette explication n'est guère satisfaisante. You n'était pas le commandant de l'expédition et il n'avait sûrement aucun droit ou privilège à se donner le titre de découvreur.

M. You servit ensuite dans les troupes de la marine comme enseigne.

Il fit en même temps la traite et établit un poste à l'extrémité ouest de l'île de Montréal qui lui facilita singulièrement ses opérations avec les Sauvages ou les traiteurs en marge de la loi.

M. You de la Découverte décéda à Montréal le 28 août 1718.

Il avait épousé, en 1697, Madeleine Just, originaire de Brèves, en Bourgogne, qui lui donna quatre enfants :

- 1° Pierre You, décédé en bas âge.
- 2° Philippe You né le 3 novembre 1699.
- 3° François-Madeleine You, qui continua la lignée.

4^e Joseph-Paschal, qui décéda en bas âge.

François-Madeleine d'You né à Montréal le 24 novembre 1700, prit le nom d'You d'Youville. Il épousa, à Montréal, le 12 août 1722, Marie-Marguerite Dufros de la Jemmerais, fille de Christophe Dufros de la Jemmerais et de Marie-Renée Gaultier.

M. l'abbé Faillon dit au sujet du ménage d'Youville la Jemmerais:

“ Si la beauté du corps et les autres avantages extérieurs pouvaient procurer le bonheur ici-bas, il eut été difficile de trouver une famille plus heureuse que celle de ces deux époux, car M. d'Youville ne le cédait pas sous ce rapport à Mlle de la Jemmerais, étant regardé, à son tour, comme un des plus beaux hommes du pays. ”

Toutefois, le bonheur de la jeune épouse ne fut pas de longue durée. M. d'Youville dissipa tout son bien et celui apporté par sa femme.

M. d'Youville décéda le 4 juillet 1730, à l'âge de 31 ans, à la suite d'une fausse pleurésie.

Des six enfants nés de son mariage, quatre moururent en bas âge.

On sait que Mme d'Youville, après la mort de son mari, se livra aux oeuvres de charité, et devint la fondatrice des Soeurs Grises ou Soeurs de la Charité, sous le nom de Mère Marguerite d'Youville.

Elle décéda à Montréal le 23 décembre 1771.

Ses deux fils furent prêtres:

L'aîné, Joseph-François, connu sous le nom d'Youville, né le 22 septembre 1724. Ordonné prêtre le 23 septembre 1747, il devint curé de Saint-Ours. Décédé le 10 avril 1778, il fut inhumé à l'Hôpital général de Montréal, à côté des restes vénérés de sa mère.

Le cadet, Charles-Marie-Madeleine, connu sous le nom de Dufros, ordonné prêtre le 26 août 1752, fut curé de Saint-Joseph de Lévis puis de Boucherville. Il décéda dans cette dernière paroisse le 7 mars 1790. L'abbé Dufros avait écrit une biographie de sa mère. Elle a été publiée en 1930.

L'HONORABLE M. E.-G.-A. CHARTIER DE LOTBINIÈRE (1)

Les préliminaires du traité d'Aix-la-Chapelle, qui devait mettre fin à la guerre de la succession d'Autriche, furent rédigés à la hâte et signés le 11 avril 1748, et la paix générale fut rétablie le 30 octobre de la même année. La France restituait toutes les places prises et les pays occupés, rendait Madras, et recouvrait Louisbourg et l'Acadie, mais la question des limites de cette dernière, indécises depuis 1713, restait en suspens. Deux grandes puissances, l'Autriche et la France, longtemps ennemies, sortaient matériellement amoindries et moralement humiliées de la lutte. La ville de Paris éleva au roi une statue en face des Tuileries, où la Pompadour le fit représenter sur un char triomphant, délaissant les attributs de Mars pour ceux de Thémis. Et la voix populaire trouva ce dicton: " Bête comme la paix " (2).

En Amérique, les Anglais occupaient le territoire entre les Alleghanies et l'Atlantique; tandis que la France qui contrôlait le Canada et l'Acadie, ainsi que les deux grandes voies d'eau, le St-Laurent et le Mississippi, s'implanta aux embouchures de ce dernier, et afin de contenir les Anglais, en 1749, la Galissonnière, le futur vainqueur de Byng à Minorque (1756), envoyait M. Céloron de Blainville revendiquer les prétentions de la France dans la vallée de l'Ohio, où les colons de la Virginie, se faufilent à travers les défilés des Alléghanies, commençaient à pénétrer et entraver le contrôle du commerce de la fourrure. Et pour relier par une chaîne continue le St-Laurent et le Mississippi, on multiplia les postes fortifiés dans les vallées de ces deux fleuves.

Ce fut donc en pleine mise en scène de la guerre de Sept-Ans que naquit à Ouébec, le 31 août 1748, Michel-Eustache-Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, du mariage de Michel Chartier de Lotbinière et de Louise Madeleine Chaussegros de Léry. Il fut baptisé le lendemain et eût pour parrain son

(1) Conférence donnée devant la Société Historique de Rigaud, le 16 novembre 1933, à l'occasion de la célébration du troisième centenaire de la concession de la seigneurie de Rigaud.

(2) Lavisse et Raimbaud, *Histoire générale*, tome 7, p. 208.

grand-père Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur en chef de la Nouvelle-France et chevalier de St-Louis.

Il y a lieu de croire qu'il passa ses premières années à Québec et fréquenta le collège des Jésuites. Tout ce temps, la vie à Québec était très mouvementée, puisque le siège du gouvernement, toute l'organisation civile et militaire y était centralisée. Le départ de contingents pour l'Ouest, l'arrivée de troupes nouvelles de France, le recrutement des troupes coloniales, l'allée et venue de sauvages alliés, devaient exciter la jeunesse et rendre l'application aux pensums plus que moins difficile. Cette atmosphère de lutte, d'anxiété, influera sur le caractère du jeune Lotbinière, dont toute la parenté tant paternelle que maternelle était dans l'administration ou civile ou militaire. Mais le plan formidable de Pitt pour la conquête du Canada se développait : la France avait à faire face à l'ennemi en Europe comme en Amérique. Si les troupes anglaises n'eurent pas sur le continent les succès qu'ils espéraient, leurs alliés prussiens battaient les Français à Rossbach, comme les Autrichiens le faisaient à Leuthen. En 1758, les Français étaient chassés du Hanovre, où ils perdaient 11,000 prisonniers, tandis que dans la prise de Cherbourg, les Anglais détruisirent les forts, et brûlèrent 27 vaisseaux, et en Afrique, ils s'emparaient du Sénégal. Pitt tourna alors son attention vers l'Amérique : son plan, la prise de Louisbourg, dénommée la Dunkerque d'Amérique, comme un pas vers Québec : ensuite, celle de Carillon et du fort Duquesne (1). Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de développer ici les péripéties de ces campagnes ; mais Oswego, en 1756, et surtout Carillon, en 1757, en couvrant des lauriers de la victoire les armes françaises et canadiennes, portèrent à leur comble l'excitation et l'enthousiasme de la jeunesse à Québec. En 1758, Louisbourg dût capituler, laissant 5637 officiers et soldats aux mains des vainqueurs ; et M. de Ligneris avait dû évacuer le fort Duquesne, non sans avoir infligé de sérieuses pertes à l'ennemi (1).

En 1759, Bougainville arrive de France avec la nouvelle qu'une imposante flotte anglaise était sur les mers en desti-

(1) Parkman, *Wolfe and Montcalm*, vol. 2, pp. 252, 281 et 369.

nation de Québec (1). La consternation fut à son comble; et l'histoire nous dit que l'ardeur de la population était telle que les enfants de 15 ans et les vieillards de 80 envahissaient le camp. Si chez cette jeunesse, la valeur n'attendit pas le nombre des années, ne pourrait-on pas dire que la vieillesse ne réussit pas à refroidir l'ardeur des aînés? Vint le siège de Québec avec ses inquiétantes phases. Wolfe avait élevé une batterie à Lévis. Les citoyens obtinrent de Vaudreuil la permission de l'attaquer: donc, le 12 juillet 1759, le capitaine Dumas traversa le fleuve à la tête de 1200 à 1500 citoyens, quelques indiens, une centaine de soldats des troupes régulières comme volontaires et quelques élèves du Séminaire. L'histoire ne le dit pas, mais il serait permis de croire que le jeune Lotbinière ne tira pas de l'arrière. L'expédition nocturne de nos preux n'eut pas le succès que l'on attendait, vû le manque d'entraînement et le défaut de coordination; mais elle montre au moins que nos pères ne manquaient pas de patriotisme. Cet échec ne suffit pas pour calmer l'ardeur belliqueuse de notre jeune patriote, puisque, après la prise de Québec, le roi signait à Versailles, le 7 février 1760, la commission suivante:

“ DE PAR LE ROY

Sa Majesté ayant fait choix du Sr de Lotbinière pour servir dans la seconde compagnie de canoniers bombardiers établie en Canada, elle veut et ordonne qu'il y remplisse l'enseigne en second vacante par l'avancement du Sr Danseville. Mande au gouverneur, son lieutenant général de la Nouvelle-France, de le recevoir et de le faire connaître en ladite qualité d'enseigne en second de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra. ”

Il avait alors 11 ans et 7 mois. Et ce ne fut pas ses dernières armes.

En 1760, le drapeau blanc replia son aile pour repasser les mers et Lotbinière dût passer en France avec son père, où son éducation fut confiée à un M. Berthaud. Il y resta deux ans et quelques mois. Pendant cette séparation de son fils chéri et de son époux, Madame de Lotbinière était aux Trois-

(1) Parkman, *Wolfe and Montcalm*, vol. 3, pp. 16 et 38.

Rivières, d'où elle expédia à son enfant une longue lettre en date du 18 septembre 1761, laquelle lui arriva vers février 1762, en ces termes :

“ Aux Trois-Rivières,
le 18 septembre 1761.

“ Mon petit garçon,

Je n'ai reçu qu'une lettre de toi depuis ton départ. Tu m'en annonces plusieurs et je n'en reçois pas ; j'aurai pourtant bien de la consolation d'avoir de tes nouvelles ; je compte que ton père t'a mis chez des maître pour faire tes exercices et te mettre en état d'apprendre ton métier. Si tu as autant d'empressement de me revoir que moi, tu feras ton possible pour profiter des leçons de ceux qui sont proposés pour te montrer. Tâche, mon cher enfant, de bien apprendre car c'est le seul moyen de faire ton avancement. Tu as envie de servir dans la cavalerie ; si ton père peut t'y placer à la bonheur, mais il faut être content dans le métier qu'on prend car sans cela on ne réussit jamais si on se dégoûte de celui dans lequel la Providence nous a mis, il faut faire ton possible pour te rendre habile dans l'état où tu te trouveras, c'est le seul moyen de te faire estimer de tous tes camarades. Tu me parais avoir trouvé des spectacles beaux, il faut, mon cher ami, n'y point tant prendre de plaisir ; c'est assez souvent la perte des jeunes gens, et tu es dans un pais où tu peux te perdre bien vite si tu te laisses aller à tous les plaisirs ; il faut que tu te serves de toute ta raison pour ne point te laisser aller à tout ce qui te paraît si beau car tu serais bientôt dans le cas de te repentir de t'y être livré et il ne serait plus tems de t'en tirer, profite donc de ton esprit pour ne l'employer qu'à chose qui puisse te faire honneur. Sois toujours sur tes gardes ; ne te livre point à personne qu'il ne soit bien connu et surtout évite la compagnie des jeunes gens qui se livrent à tous les plaisirs et qui te feraient faire des sottises dont tu te repentirais toute la vie, mais il ne serait plus tems lorsque tu te serais donné une mauvaise réputation ; je te crois trop d'esprit pour craindre que tu te donnes au jeu ; et à faire de la dépense mal à propos ; tu dois voir que je me prive de tout ce qui pourrait me faire plaisir pour te mettre plus à même de te soutenir ainsi profites-en pour devenir un homme estimable ; que j'au-

rai de plaisir lorsque j'apprendrai que tu te conduis comme il faut et que ton père n'est pas dans le cas de se repentir de toute la dépense qu'il a faite pour toi; quelle consolation pour l'un et l'autre d'avoir un enfant dont on chante les louanges partout; tu es à même de nous donner ce plaisir lorsque tu voudras si tu veux mettre à profit les talents que tu as et suivre les conseils de ton père qui je crois t'aime toujours avec la même tendresse qu'il t'aimait ici. Souviens-toi de bien servir Dieu, c'est le plus grand bien que tu puisses avoir dans le monde puisque nous n'y sommes que pour bien peu de tems et qu'il y a une éternité après pour laquelle nous devons travailler toute notre vie pour nous la rendre heureuse; car que te servirait, mon cher enfant, d'être heureux dans ce monde si tu étais malheureux dans l'autre; tu es à même de l'être dans l'un et l'autre si tu sers Dieu de tout ton coeur, tu tu seras un honnête homme car c'est le moyen de l'être que d'avoir de la religion; sans cela on fait les plus grandes sottises du monde et on est méprisé de tous ceux de qui on a tant d'intérêt d'avoir l'estime; car qu'est-ce que l'homme sans religion, c'est un monstre dans la nature, réprouvé de Dieu et méprisé des hommes; je te parle, mon cher enfant, comme une mère qui n'est occupée que de ton bonheur pour le tems et pour l'Éternité; ne prends point tout ce que je te marque pour des leçons, je ne t'en donne point; je te parle comme la meilleure amie que tu puisses avoir dans le monde; tu n'en auras jamais qui t'aime aussi tendrement que ta grosse maman qui n'a satisfaction que lorsqu'elle pense à son cher Bignon et aux progrès qu'il fait en sagesse. Je t'entends dire à ton père *Maman me prêche toujours et pourquoi tant d'avis*; c'est qu'à ton âge, on n'en saurait trop recevoir; tu es dans le tems où on en a le plus besoin; je me flatte, mon cher fils, que tu mettes tous ceux qu'on te donne à profit et que je te verrai revenir tel que je te désire. Juge de toute ma satisfaction lorsque je pourrai t'embrasser; je le ferai de grand coeur, je t'assure, et je crois que tu n'en doutes pas. Adieu, mon petit garçon; porte-toi bien et aime-moi toujours comme je t'aime et me crois la plus tendre de toutes les mères.

P. S. Fais souvenir ton père de m'apporter ton portrait; ta petite soeur se porte bien; elle est très jolie; Lisette t'embrasse; mesdemoiselles Duplessis et Gatineau t'embrassent; elles se portent bien toutes."

Le fils fit la notature suivante sur cette lettre:

" Cette lettre que je lis toujours avec un moment d'attendrissement a été la règle constante de ma conduite--1786." (Il avait alors 38 ans).

En transmettant cette lettre à son fils, le père lui écrivit:

Paris, le 28 février, 1762.

J'ai reçu, mon cher fils, ce matin des lettres de votre mère qui se porte bien et qui vous écrit celle dont voici copie cy dessous; elle paraît n'être occupée que de votre éducation comme la partie essentielle qui doit constituer par la suite votre félicité. Vous jugez, mon cher ami, combien elle sera flattée d'apprendre les progrès que vous avez fait depuis que je vous ai placé chez Mons. Berthaud; vous savez que mon attention se fixe à vous voir profiter des instructions que vous recevez et que je n'aurai de vraie joye dans le monde qu'en appercevant en vous les qualités nécessaires pour vous faire estimer de tous les honnêtes gens. Je ne vous cacherai point la satisfaction que j'ai de vous voir répondre aussi parfaitement que vous l'avez fait jusqu'à présent à mes intentions, mais ce n'est point assez d'avoir commencé il faut continuer de même et toujours augmenter la bonne opinion que vous avez donné de vous; soyez toujours honnête homme, humain, sociable et vous aurez en vous la source du vrai bonheur; le plus réel dont on puisse jouir dans le monde est de n'avoir rien à se reprocher et de n'apercevoir dans toute sa conduite que chose tendante au bien de la société; il nous suit partout et il est bien capable de nous dédommager des petites croix que nous éprouvons dans la vie; la jalousie peut bien pour quelque temps jeter un ombre sur notre mérite réel mais soyons constant il faut qu'il perce à la fin et nous en devenons d'autant plus précieux qu'il n'appartient qu'au vertueux d'être le même dans tous les instants, et quoique chaque homme soit dans l'obligation de l'être, le nombre de

ceux qui ne le sont point est si grand qu'on ne peut se refuser à l'admiration que mérite la vertu.

J'ai transcrit, mon cher fils, la lettre de votre mère parce que je juge que son écriture est moins lisible que la mienne; cependant je n'ay point voulu vous priver de la voir en nature et je la joins pour cet effet à sa copie.

“ Serrez cette lettre, mon fils, dans la poche de votre habit lorsque vous l'aurez lû et me l'apportez dimanche prochain lorsque je vous enverrai chercher. Je veux vous la conserver pour que vous la consultiez par la suite et savoir si votre conduite pour lors est telle que votre mère et moi désirons qu'elle soit. Adieu, mon bon ami, porte-toi bien en attendant que j'aye le plaisir de t'embrasser et me crois ton bon père.

“ Applique-toi à ta mécanique et un peu d'algèbre pour être ensuite en état de te pousser toi-même. L. . . . Je change de demeure demain; je serai rue Des Bons Enfants, auprès de la porte du Palais Royal, Cour Des Fontaines, dans un joli appartement et moins éloigné de ta pension. ”

Nous verrons par la suite s'il fut fidèle aux conseils de sa bonne maman. Quoi qu'il fut stipulé par les négociateurs anglais du traité de Paris que le roi de France devait faire honneur à la monnaie de cartes et aux ordonnances dont Bigot avait inondé la colonie, la mère patrie répudia ces dettes — ce qui ruina à peu près complètement les classes aisées du Canada (1). Pour ceux qui y laissèrent leurs familles, il n'y avait qu'une alternative, revenir et contre mauvaise fortune faire bon coeur. Les Lotbinière revinrent donc au pays en 1763.

Son père avait alors sur les mains mille contrariétés; entr'autres, pendant son séjour en France, il avait acquis de son parent le marquis de Vaudreuil, la moitié indivise des seigneuries de Vaudreuil et Rigaud pour 14000 livres tournois, et l'autre moitié des dites seigneuries, et celle de la Nouvelle Beauce de M. de Rigaud, pour 19400 livres tournois, et il comptait sur la traite de Carillon (sur l'Outaouais) pour lui permettre de remplir ses obligations. On lui enleva cet espoir d'un trait de plume, ce qui lui causa de nombreux

(1) Juge Baby, *Canadian Antiquarian and Numismatic Journal* 3ème série, vol. 2, p. 105.

désagréments, et l'inquiéta pendant de longues années. En 1763, M. de Lotbinière père, avait construit un manoir à Vaudreuil, et dès 1765, sa famille l'occupait pendant les nombreux voyages en Angleterre du père, qui luttait pour faire reconnaître ses titres aux seigneuries d'Hocquart et d'Alainville, sur le lac Champlain. Ce fut pendant cette période d'angoisse et d'inquiétude que le fils écrivait à son père de Vaudreuil, le 3 octobre 1769, en ces termes :

“ Mon cher papa,

Les revers de la fortune, les malheurs de cette vie, sont des coups qui peuvent ébranler une grande âme, mais qui ne saurais l'abatre, tant que la vertu lui reste, c'est cela seul qui doit la soutenir, et lui servir de consolation dans l'adversité. . . . que sont les biens que l'on veut vous arracher auprès de la réputation dont vous jouissez et qu'ils ne sauraient ternir. — Rien, — mon cher papa, tant que des sentiments de la droiture ne crie point contre nous, nous sommes heureux. . . . tant que la probité n'a point été altéré, et que nous avons fait ce qu'il nous a été possible pour nous opposer à notre ruine. . . Si elle arrive pour lors ce n'est plus notre faute. . . . C'est Dieu qui l'a voulu, et par conséquent nous devons nous conformer à ses volontés. . . . Que n'avez-vous point fait, mon cher papa, pour la prévenir, ne vous êtes-vous point donné toutes les peines imaginables, n'avez-vous point travaillé comme un nègre. . . . Et si j'ai un reproche à vous faire, c'est de vous être exténué, c'est d'avoir abrégé des jours qui sont si chers à votre fils. Malgré tout cela l'injustice vous dépouille, vos ennemis triomphent. Qu'y faire, ce sont des croix que le Seigneur nous envoie pour nous ramener à lui, il les faut employer à notre avantage, il faut les lui offrir, et s'humilier sous la main qui nous frappe. . . Je les bénirais si elles ne vous causaient les chagrins les plus vifs. . . elles m'ont ouvert les yeux, j'ai reconnu l'inconstance du sort, l'ingratitude et la fausseté des hommes, en un mot je suis revenu des idées que j'avais pris du monde. . . . ne pensez point que ce soit par faiblesse d'âme que je parle ainsy, je puis dire que je suis fort puisque je vois notre décadence sans chagrin. . . . je ne resens que celui que vous avez maintenant, mais j'ai pris une autre façon de pen-

ser... je veux embrasser un autre party et me mettre à l'abri des infortunes qui vous afflige. J'ai parlé à M. Mongolp hier qui m'a promis les facilités que je pouvais désirer pour prendre l'état ecclésiastique... il m'a promis même bonne cure sitôt que je serai ordonné. Cela me fera non seulement vivre, mais me mettra à même de m'acquitter envers vous de la dette que j'ai contracté. Les obligations sont les mêmes de part et d'autre... trop heureux est celui qui peut faire voir à ses parents qu'ils ont mis un homme et non un ingrat au monde... ainsy, mon cher papa, tranquillisez-vous pour l'avenir. Que le chagrin ne prenne point sur votre santé, que votre ruine ne vous fasse point tenter des choses impossibles — évitons surtout les coups de désespoir qui ne pourraient avoir que des suites affreuses pour vous et pour votre famille... pour le reste Dieu y pourvoira. Sa providence est grande. Soyez convaincu qu'elle a soin de tout. D'icy à deux ans je pourrai être ordonné, — quelque chose qui arrive, vous pourrez bien subsister ce tems — une fois en cure vous devez vous regarder ainsy que maman dans votre maison. Tout ce que j'aurai sera à vous... vous en disposerez à votre fantaisie. Trop content d'avoir ce moyen de vous prouver que je sais reconnaître les bontés infinies que vous avez eu pour moy et de vous faire appercevoir par mes sentiments d'attachements et de reconnaissance que je suis réellement votre tendre et respectueux fils.

CHARTIER DE LOTBINIÈRE

A Vaudreuil le 3-10bre 1769.

Pour l'amour de vos enfants, mon cher papa, conservez-vous, et tâchez de prendre sur votre chagrin afin de ne point augmenter le nombre de vos ennemis."

L'appréhension d'un avenir aussi incertain que le sien, et la séparation de son père dans les circonstances, ne servirent qu'à mieux tremper l'âme de ce jeune homme, qui n'entra pas dans les ordres, mais, sans doute sur les avis de personnes ayant plus d'expérience des choses de la vie, resta dans le monde où ses talents, sa position, l'appelaient à jouer un rôle très important au service des siens (1).

(1) Ses relations avec Mgr Denaut et l'abbé Roux dénotent qu'il s'en rapportait souvent à la sagesse de leurs conseils.

Loin de se décourager, il s'appliquait à l'étude et au travail, et, le 6 mars 1768, il recevait de Samuel Holland, arpenteur général, une commission de député-arpenteur pour la province de Québec, dans les termes suivants :

“ The Honorable Samuel Holland Esqr, Surveyor General of the Lands of the Province of Quebec, etc., etc., etc., to Eustache Gaspard Michel Chartier de Lotbinière Esq.

GREETING

“ By Virtue of the Power and Authority to me given and granted by His Majesty, reposing Special Trust and Confidence in your Fidelity and Ability, I do by these Presents nominate and appoint You the said Eustache Gaspard Michel Chartier De Lotbinière a Deputy Surveyor of Lands for the Province of Quebec, requiring you to observe and follow all such Orders and Instructions, as you shall receive from time to time from the Governor & Council, or the Surveyor General or his Deputy, and to make returns of all such Surveys as shall be made by you, in the Province aforesaid, in virtue of this deputation into the Office of the said Surveyor General, and generally to do and perform all and all manner of things that belong to the said Office of a Deputy Surveyor as becometh.

Given under my hand & seal at Quebec, this twenty-sixth day of March, in the year of Our Lord, one thousand seven hundred and sixty-eight, and in the eighth year of His Majesty's Reign.

SAMUEL HOLLAND ”

En 1769 et 1771, son père lui vendit les seigneuries de Lotbinière, Vaudreuil et Rigaud. Il s'appliqua à développer et faire valoir ces immenses domaines pour rencontrer les obligations qu'il avait endossées envers les MM. de Vaudreuil. Le premier acte des registres de l'état civil de la paroisse St-Michel de Vaudreuil est daté du 5 septembre 1773 : l'acte de baptême de Etienne Émond, fait par messire Pierre Denaut, curé des Cèdres (1767 à 1789) avec desserte de Vaudreuil (1773-1775), fut le dixième évêque de Québec. Il s'occupait aussi bien de ses vastes domaines dans la

région de Québec, Lotbinière, Beauce, etc., s'y transportant, quand nécessaire.

Avec le cours des années, l'amour de la liberté politique que les Anglais avaient apporté avec eux en venant en Amérique s'affirmait : le cabinet de lord North taxa les colonies anglaises sans les consulter : ce fut la guerre dont les préliminaires se manifestèrent en 1775. En mai de cette année, les rebelles firent une première tentative contre St-Jean. Le colonel Templer n'ayant pas de force disponible, eut recours aux nôtres et 21 volontaires, dont M. de Lotbinière, se chargèrent de la défense du fort jusqu'à l'arrivée des troupes(1). Il fut promu capitaine vers ce temps.

Après ce, il retourna bien modestement en ses propriétés à Vaudreuil, où il passa tout l'été, " et fis faire dans ce temps mes compagnies de milices sans avoir cette difficulté à me faire obéir que trouvèrent pour lors les autres seigneurs, mes habitants me donnant dans cette occasion, des preuves de ce fort attachement qu'ils ont eu pour moi dans tous les temps " (1). C'était en obéissance aux deux ordres signés du gouverneur Carleton qui suivent :

" Par Son Excellence Guy Carleton, capitaine général et gouverneur en chef de la province de Québec, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, commandant le Département Septentrional, etc., etc.

" Monsieur De Lotbinière, porteur de la présente, visitera les paroisses dénommées à la marge (Soulanges, Vaudreuil île Perrot), y fera la revue des milices, recevra les officiers qui ont des commissions et consultera avec les seigneurs, si ils se trouvent sur les lieux, et les curés, pour remplir les emplois vacans dans les milices, et faire dresser les états, dont il nous fera son rapport.

" Ordonné à chacune des compagnies dans les dites paroisses de tenir dix hommes prêts à marcher à la défense de St-Jean, au premier commandement qu'on leur en fera de notre part, et signeront les capitaines, à qui le présent ordre est signifié, sur l'autre côté de cette feuille.

Fait et donné à Montréal
ce 22 de juin 1775 "

(1) Voir la supplique à Haldimand du 23 janvier 1779.

Un second ordre en date du 29 du même mois, concernait les paroisses de Vaudreuil et Quinchien (1).

Le hasard lui fit quitter sa demeure de Vaudreuil pour venir à Montréal en septembre. Ayant terminé ses affaires et se disposant à monter en voiture pour retourner en son manoir, il entendit battre la générale, qui alarma toute la ville. Il se rendit tout de suite chez le général Prescott, qui demandait l'appui de tous à la défense du pays. Sur l'instant il oublia tout, famille, intérêts, santé: le soir même, à une assemblée convoquée au Champs de Mars, il se fit un devoir de s'offrir un des premiers à aller à la défense de St-Jean, sous les ordres du colonel de Longueuil. Ils partirent donc au nombre de 230 le soir du 13 septembre 1775, sans qu'il ait même dit adieu à sa jeune épouse ni mis ordre à ses nombreuses affaires, exploitations agricoles, etc. Bref, St-Jean se rendit après 45 jours de siège et M. de Lotbinière et ses compagnons prenaient le chemin de l'exil comme prisonnier de guerre. Passant par Ticonderoga (Carillon) il traversa Albany pour arriver à Bristol, dans la Pennsylvanie, où il séjourna onze mois y contractant la fièvre jaune dont il faillit trépasser (2).

A dater du 2 novembre 1775, il reçoit une pension de \$2.00 par semaine du Congrès américain, comme prisonnier de guerre. Le 28 février 1777, le gouverneur Tryon l'invite à déjeuner. Le 28 novembre 1776, il y eut échange de prisonniers et ce n'est que le 20 mai 1777 qu'il revint à Québec, souffrant des fièvres tremblantes "et ayant perdu mes superbes cheveux", écrit-il (3). Après 21 mois d'absence, il

(1) Nom du premier rang de terres concédées dans la seigneurie de Vaudreuil.

(2) Arch. du Canada, série S., lettre du 21 janvier 1814; l'hon. juge E. Fabre Surveyer et M. Francis Audet, la *Presse* du 16 juillet 1927.

(3) Arch. du Canada, lettre du 21 janvier 1814; l'hon. juge A. Fabre Surveyer et M. Francis Audet, la *Presse* du 16 juillet 1927. Pendant sa captivité, il rencontra William Bingham, réputé à cette époque l'homme le plus riche de Philadelphie, où il faisait le commerce de banque, en société avec son beau-père Thomas Willings, et dont la probité lui valut une influence dominante parmi ses compatriotes. On lui confia d'importantes missions aux Antilles et ailleurs, comme l'atteste sa correspondance avec le comité secret de la révolution. Il mourut sénateur. Les Bingham furent présentés à la Cour de Louis XVI, où la beauté de l'épouse fit grande sensation, comme aussi à la cour d'Angleterre. Le duc de Noailles fut leur invité en 1795, et plus tard Louis-Philippe demanda la main d'une de leurs enfants, mais fut éconduit. En leur résidence princière

réintégra ses propriétés qui, pendant ce temps, avaient souffert de l'invasion; les rebelles avaient enlevé de son moulin de Lotbinière 200 minots de blé. Les troupes anglaises avaient campé dans son domaine de Vaudreuil, que la famille dût évacuer, c'est-à-dire que tout l'ameublement dût en souffrir (2). Il demanda au gouverneur de le gratifier pour la perte de son blé: on lui refusa. Tout ceci, absence du pays, invasion, possession de ses biens aux mains de la soldatesque, lui fit subir de sérieuses pertes. Donc, il se crut justifié de présenter au gouvernement Haldimand la supplique qui suit dans laquelle il parle de ses sacrifices, pour lui demander remise du paiement des droits de quint qu'on lui réclamait sur le prix de vente de certaines seigneuries:

23 janvier 1779

“ Monsieur,

“ Dans l'embarras où les affaires publiques plongent actuellement votre Excellence, il y aurait de l'indiscrétion de lui tourner les yeux sur les intérêts d'un particulier; si le même particulier n'avait une connaissance entière du caractère bienfaisant de votre Excellence; mais rassuré par votre réputation d'équité il s'adresse à vous avec cette confiance d'un gentilhomme, pour un homme de qualité chargé de la conduite et du soin de pourvoir au bonheur de chacun des individus qui ont mérités dans cette province. Comme je crois être de ce nombre, et que j'ai rendu quelques services, je pense que votre excellence me permettra de les détailler, non pas, pour me parer de mon zèle; mais seulement pour la mettre au faite de ce qui s'est passé avant son heureuse arrivée dans ce pays. Ma lettre sera longue M. mais mon coeur qui

de Philadelphie, se rencontraient toutes les notabilités américaines, les ambassadeurs, et les nombreux français de distinction qui visitèrent les Etats-Unis vers cette époque. — *Romantic Days in the Early Republic*, par Mary Caroline Crawford. — Un demi-siècle plus tard, Marie-Charlotte, cadette du colonel de Lotbinière, de son mariage avec Charlotte Munro, épousait William, le fils du sénateur Bingham et beau-frère de lord Ashburton, de la famille Baring, et plénipotentiaire d'Angleterre au traité de 1842. William Bingham fils décéda à Paris, le 25 septembre 1855, et son épouse décéda à Londres en 1866.

(2) En mai 1776, le major de Montigny attira les Américains à la pointe du manoir de Vaudreuil où par un habile stratagème, il s'empara du major Sherburne et de plusieurs prisonniers. — Verreau, *Invasion du Canada*, pages 131 et 277.

connais toutes vos vertus, m'assure que vous la lirez jusqu'à la fin.

“ En may 1775, quand les rebels firent leur 1ère tentative sur cette province, et qu'ils enlevèrent la petite garnison et la barque qui était à St-Jean, le colonel Templer dépourvu des troupes, eus recours aux canadiens; la noblesse se fis un bonheur de lui être util, et je fus un des 21 qui gardèrent le poste pendant plusieurs jours contre les efforts que pouvaient faire les rebels; nous fûmes relevés par le 26ème régiment et rappelés à Montréal par le général Carleton. Cette partie étant assurée par une forte garnison, et prévoyant mes services inutiles, je retournai à ma campagne où mes intérêts et les obligations que j'avais contractés envers les MM. de Vaudreuil m'obligeaient d'être continuellement cloué. J'y restai presque tout l'été et fis faire dans ce tems mes compagnies de milices, sans avoir cette difficulté à me faire obéir que trouvèrent pour lors les autres seigneurs.

“ Mes habitants me donnant dans cette occasion, des preuves de ce fort attachement qu'ils ont eus pour moy dans tous les tems.

“ En 7be. de la même année, à Montréal, quand les rebels s'avancèrent à St-Jean, je me disposais même à retourner à Vaudreuil où des entreprises commencées demandaient absolument ma présence. J'allois monter dans ma voiture; quand la générale battit. Le bruit qui allarma la ville entière, me fis courir chez le général Prescott, il demanda du secours, j'oubliais dans cet instant tous mes intérêt, je m'offris, et le soire même nous formâmes un détachement de volontaires sous les ordres de Mr de Longueuil et nous partîmes le 7 de 7be pour secourir St-Jean. Cet officier qui est un homme plein de vérité et d'une probité reconnue pourra ainsy que M. de Beslestre, rendre à votre Excellence témoignage de mon zelle et de ma conduite dans cette campagne, où je leur servis d'homme de confiance étant le seul qui parla anglois. vous avez su, Monsieur, la suite de cette expédition, et votre Excellence n'as point ignorez qu'après avoir essuié toute la misère de ce siège, nous avons été trainés dans les colonies, où pendant 19 mois nous avons errés de ville en villes. Le changement de climas, le chagrin que j'éprouvois du déran-

gement de mes affaires, auxquelles je n'avois mis aucun ordre avant mon départ, l'absence de ma famille dont je n'avois plus de nouvelles; tout cela prit à la fin sur ma santé; je tombé dangereusement malade, et après avoir lutté contre la mort pendant beaucoup de temps, je ne dus qu'à ma jeunesse et aux soins constants de mes amis le jour qui m'éclaire encore. . . . le tems de calamité s'éclipsa enfin, et notre échange que nous obtimmes, fis renaître en mon coeur l'espoir de revoir mon païs; je m'en fesois une idée d'autant plus douce, que mes souffrances, mes sacrifices, mes pertes, me donnait un droit d'espérer. Mais soit qu'à mon retour je fus déservis par des gens qui vouloient tout envahir, soit qu'une vieille inimitié contre mon père, s'apposa à mon avantage l'on ne m'offrit rien et je fus entièrement oublié; tous mes amis comblés de faveur, étoient surpris ainsy que le public de cette distinction humiliante, ils avoient d'autan plus lieu de l'être que ma réputation étoit pure, et mon zelle non équivoque; j'avois esuiés des pertes pendant ma captivité, les rebels avoient enlevés de mon moulin de Lotbinière 200 mi. de bled, parceque j'avois pris les armes contre eux, il valloit alors 6 lbs. Je priaï le gouvernement à mon retour de m'en accorder le remboursement, soit comme gratification ou autrement. . . . je fus refusé. Le détachement du capt. Fauster qui avoit pris conjointement avec mes habitants et ceux de Lisle Pérot 540 Bostonnois aux cédres, campa dans mon établissement de Vaudreuil, ma famille fut obligé de laisser la maison, qui toute meublée resta abandonnée pendant plusieurs jours, aux rebels et aux troupes du Roy, qui les uns après les autres l'occupèrent; les meubles, la maison, l'établissement entier se sentis de ces garnisons; les clostures furent presque toutes brulés. En un mot je perdis encore beaucoup dans cette occasion. Toutes les pertes réunies et jointes au tord qu'une absence de 22 mois avoit faites à mes affaires les ont entièrement délabrés, et j'avourai à votre Excellence que je suis hors d'état de paier au Roy les droits de quain qu'il réclame actuellement; je sais monsieur qu'ils lui sont dus, et si j'avois eus moins de zelle, je pourois à présent verser dans ses coffres l'argent qu'il demande, avec la même ardeur que j'ai exposé mon sang pour son service; mais je me suis

ruiné pour lui; il ne me reste à lui offrir que mon zelle passé; c'est le seul qui ais été sans récompense. . . . Les sentiments de ce coeur qui lui était tout dévoué sont tombés dans l'oublie, et cette main, qui as porté les armes pour la déffence de sa cause, est resté vide de ses bienfaits.

“ Seroit-ce avoir Me. des prétentions trop étendues, que de demandes à votre Excellence pour prix de mes services et des pertes qu'ils m'ont occasionnés une quittance de mes droits de quain; la somme où ils se montent ne vas pas aux appointements de beaucoup de mes amis qui certainement n'ont pas fait plus que moy; d'ailleurs monsieur c'est le bien de mes ancêtres que j'ai acquis. . . Les malheurs de ma famille m'ont obligé dachepter mon patrimoine. . . ces choses occasionneront toujours des adoucissements. La somme dont je réclame quittance de la bonté et de l'équité de votre Excellence se monte à 11550 lbs qui font les quaints (le $\frac{1}{4}$ étant rabattu à l'ordinaire) des seigneuries de Lotbinière, Vaudreuil, Rigaud et Beauharnois. Cette remise qui ne sort pas des coffres du Roy me récompenserois de mes services, me dédommagerais de mes pertes, et feroit voire au gens mal affectionnés qu'en servant bien son prince, il trouve tôt ou tard des occasions de témoigner sa reconnoissance. . . La mienne pour votre Excellence n'auroit point de borne; je vous devrais le rétablissement de ma fortune, et la fin de l'ignominie où je crois être. . . que faut-il de plus pour vous assurer toute ma gratitude. Si vous connoissiez mon coeur, vous seriez intimement convaincu que tant qu'il existera, il ne cessera de faire des voeux pour votre excellence. C'est avec les sentiments Mr, et le respect le plus profond que j'ai l'honneur d'être, etc.

CHARTIER DE LOTBINIÈRE ”

Haldimand lui répondit comme suit :

“ Québec, le 1 février 1779

“ Monsieur,

J'ay l'honneur de la vôtre en datte du 22 janvier, et suis mortifié d'être oblié de vous apprendre qu'il m'est impossible de vous rendre le service que vous me demandés: le droit de Quint étant le Patrimoine du Roi, ses officiers ici ne peuvent le remettre à personne, et je ne sais si les seigneurs administrateurs pourraient le faire, sans en avoir reçu la per-

mission de Sa Majesté même. D'ailleurs, vous avés du temps par devers vous, et la proclamation du 30 novembre que peut être vous n'avez pas encore vue doit vous tranquilliser à cet égard.

“ Au reste, Monsieur, comme je suis persuadé que vous avez fait, et ferés toujours votre devoir envers votre Souverain, en galant homme, vous pouvés être assuré que je saizirai avec empressement les occasions de vous être utile, et de vous donner des preuves de la parfaite estime avec laquelle j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,
FRED. HALDIMAND ”

Alors, M. de Lotbinière répondit au gouverneur Haldimand en ces termes :

“ De Lotbinière, le 5 mars 1779

“ Monsieur,

C'est actuellement que je suis convaincu que mes services passés resteront sans récompense, qu'il est du devoir d'une âme telle que la mienne, d'offrir à Dieu tout ce que j'ai fait pour le Roi, et à vous, mon général, tous mes services futurs. Votre Excellence verra par mon dévouement que l'intérêt ne m'a jamais conduit et qu'en quelque temps malheureux, que vous ayiez besoin de moi, je serai toujours prêt à sacrifier à mon prince et à vous ma fortune et ma vie. Si les sentiments que je professe me font aimer et estimer d'un homme tel que Votre Excellence, je serai plus heureux que tous mes amis — moi je n'ai d'autre passion que celle de pouvoir me dire, Monsieur, avec le plus profond respect, de Votre Excellence, etc.”

Après 1777, Carleton le nomma juge à paix et lui recommanda d'exercer dans les paroisses au-dessus de Montréal “lesquelles”, écrivit-il, “n'avaient (subi) aucun échec (de la guerre?) et où il se passait beaucoup d'irrégularités et d'injustices.”

“La paix s'étant faite avec l'Amérique, j'ai resté tranquille chez moi et suivis mes affaires.”

En 1787, il reçut la demi-solde suivant son rang de capitaine.

Pendant toute cette époque mouvementée de la guerre américaine, le cœur de ce tendre fils était navré par l'angoisse et l'inquiétude; son père favorisait les colonies américaines et ne lui épargnait pas les reproches d'être resté fidèle à l'Angleterre (1).

En juillet 1788, lord Dorchester mit son nom sur la liste de ceux qui méritèrent des récompenses pour leurs services, sa récompense devant être de 700 acres de terres dans le comté de L'Assomption: il ne les reçut jamais.

"En 1770 et 1771, lorsqu'il fut question de choisir un coadjuteur à Mgr Briand", nous dit M. Pierre-Georges Roy, "la famille de Lotbinière, qui était toute puissante auprès du gouverneur du Canada, réussit à faire agréer M. Louis-Philippe Mariauchau d'Esgly par Mgr Briand" (2). Ceci dénoterait que M. de Lotbinière jouissait déjà auprès des autorités du temps d'une influence considérable.

Dans un mémoire en date du 8 février 1787, M. de Lotbinière écrivait: "Mon curé (M. J. B. Deguire-Larose) me dit que son recensement fini, il y avait à Vaudreuil 1611 âmes, il y a 881 communicants."

Que se passait-il dans les sphères politiques, entre temps?

En septembre 1783, le traité de Paris consacrait l'indépendance des colonies anglaises; et les Anglais et autres, restés fidèles à l'allégeance britannique, commencèrent à affluer au Canada. Ce fut le mouvement loyaliste. Cela changeait la situation: "Les Anglais jusque là n'avaient guère été représentés que par le personnel administratif, par quelques régiments et un petit groupe de marchands", nous dit M. l'abbé Groulx. "Peu nombreux, peu enraciné au sol, ce groupe ressemblait plutôt à une population de passage, et faisait désespérer Carleton de l'avenir de ses compatriotes au Canada" (3). 35,000 loyalistes émigrent en Nouvelle-Écosse et 100,000, dit-on, se transportèrent au Canada. C'est tout un

(1) Voir l'étude de l'hon. E. Fabre-Surveyer et de M. Francis Audet, *la Presse* du 16 juillet 1927.

(2) La mère de Mgr d'Esgly était Louise-Philippe, fille de René-Louis Chartier de Lotbinière, premier conseiller au Conseil Souverain, et de Marie-Madeleine Lambert.

(3) M. l'abbé Groulx.

nouvel avenir qui se présente au pays. Quel sera-t-il? Les loyalistes arrivaient "chez eux", croyaient-ils; et la plupart d'eux avaient vu leurs biens confisqués par les rebelles américains. Donc, toutes choses présageaient une lutte que les Canadiens auraient à subir pour leur patrimoine, langue, religion et lois. L'administrateur Hamilton encouragea les menées du parti loyaliste; il abolit les privilèges féodaux, entr'autres le droit aux corvées, qui, il est vrai, était passé de saison et indisposait le peuple. En 1785, le parti anglais obtint le procès par jury dans les causes civiles et les actions en dommages: c'était entamer l'intégrité des lois françaises (1). En 1786, Carleton, qui connaissait et avait eu raison de se louer du patriotisme des canadiens, revint sous le titre de lord Dorchester. Mais il revint avec une idée fixe; empêcher le Canada de tourner les yeux du côté des États-Unis; et, à cette fin, il décida de rencontrer les demandes des Canadiens. Donc, c'est toute une nouvelle politique qui se présente. Et M. de Lotbinière, tout en s'occupant de l'exploitation de ses nombreux domaines, ne pouvait qu'être attiré dans la lutte qui battait son plein tout autour de lui. Il s'y prépare donc: et comment? Par l'étude, par la lecture. Les vestiges de sa bibliothèque que j'ai pu inventorier un tant soit peu, contiennent entr'autres les *Commentaires des lois anglaises* de Blackstone, la *Coutume de Paris*, le *Juge à Paix* de Richard Burn (récemment traduit par Jos.-F. Perrault, publié par Mesplet en 1789), l'histoire générale, des mémoires historiques et politiques, d'Aguessau, *Institutions de droit ecclésiastique*, le *traité de la culture des terres*, de Duhamel de Monceau, le *Voyage* de Labontan, les *Relations de la Louisiane* de Tonti, *Règles du droit Français et usages*, le tout copieusement annoté démontrent qu'il se préparait à entrer en scène. Le 23 février 1781, au Château St-Louis, il avait porté foi et hommages au roi d'Angleterre, devant le gouverneur Haldimand. L'acte de Québec de 1791 accordait un commencement de gouvernement parlementaire, et M. de Lotbinière et son beau-frère Pierre-Amable de Bonne (plus tard juge) furent élus députés du comté de York (Vaudreuil et Soulanges, île Perrot et Bizard) le 10 juillet 1792, et il

(1) L'abbé Groulx.

siégea à la Chambre d'Assemblée jusqu'au 31 mai 1796, quand le premier parlement canadien fut dissous. Sur une chambre de 50 députés, 16 députés étaient de langue anglaise, une preuve convainquante de la libéralité des Canadiens français. La session s'ouvrit le 7 décembre 1792. MM. Dunière et de Bonne proposèrent comme orateur Jean-Antoine Panet, avocat et député de la haute-ville de Québec. M. McGill proposa William Grant. M. Panet fut élu après un débat assez vif. Ensuite, vint la question de la langue. Certains gouverneurs, Amherst, Gage, Murray, Burton, Haldimand avaient rédigé leurs proclamations en français. Sous le régime militaire, devant les chambres de justice, tout se faisait en français, et les ordonnances du Conseil et les documents officiels étaient publiés dans les deux langues. Comme en 1774 on avait exclu les avocats canadiens français de la Cour du Banc du Roi, on avait raison de craindre le résultat d'un débat sur le *status* de la langue française (1). Déjà, le père de notre premier député, alors qu'il était à Londres, pendant les débats sur l'Acte de 1774, dans un mémoire que M. l'abbé Groulx a justement apprécié, avait même demandé que la langue française soit la seule employée en traitant des affaires publiques: M. Chapais dit qu'il pratiquait sans doute ici la tactique de demander plus pour obtenir moins (1).

En janvier 1793, la Chambre d'Assemblée se prépara à édicter ses règlements. D'abord, en quelle langue seraient tenus les journaux de la chambre? La question fut confiée à un comité composé de MM. Papineau, Richardson, Grant, Walker, Young, McGill, de Rocheblave, de Bonne et de Lotbinière. M. de Bonne soumit une résolution à l'effet que, vu que la majorité de la députation ne parlait et ne comprenait pas l'anglais; que les anciennes lois et coutumes du pays nous avaient été conservées par le 14^e Geo. 3, ch. 83; qu'en conséquence de cette loi nos lois sont dans les deux langues, et que les actes à statuer par la législation découleraient de ces lois; que les circonstances imposent la nécessité d'établir un principe qui ne répugne ni à la justice ni à la raison de la chose; que ce principe devant être puisé dans les actes du Parlement

(1) Chapais, *Histoire du Canada*, tome II, p. 58.

(2) Chapais, *Ibidem.*, p. 62.

qui ont rapport à notre province et dans les intentions bien-faisantes de notre gracieux souverain, qui n'a en vue que le bien général de tous ses sujets indistinctement : il est résolu que les registres de la chambre, etc., seront dans les deux langues. La règle proposée n'impliquait la primauté d'aucune des deux langues : cependant la minorité anglaise ne céda pas sans coup férir, mais s'efforça d'assurer la primauté de la langue anglaise. Il s'ensuivit donc un débat mouvementé qui dura trois jours. Les discours de MM. Papineau, de Bonne et Bédard ne nous ont point été conservés ; mais nous avons encore le texte de ceux de MM. Rocheblave, Taschereau et de Lotbinière. Le discours de M. Taschereau fut le plaidoyer court mais serré et éloquent d'un grand jurisconsulte. M. de Rocheblave s'appliqua à développer l'opportunité pour la Grande-Bretagne de gagner les Canadiens. M. de Lotbinière adopta une note que je qualifierais bien au diapason de la circonstance. Dans un langage ferme mais digne, il dit entr'autres choses :

“ Le plus grand nombre de nos électeurs se trouvant dans une situation particulière, nous sommes obligés de nous écarter des règles ordinaires et de réclamer l'usage d'une langue qui n'est pas celle de l'Empire. Mais aussi équitables envers les autres que nous espérons qu'on le sera envers nous, nous ne voulons pas que notre langue exclue celle des autres sujets de Sa Majesté. Nous demandons que l'une et l'autre soient permises. ”

A l'argument que la langue anglaise étant celle du souverain et du parlement britannique, nous ne serions entendus ni de l'un ni de l'autre si nous n'en faisons usage, et que les projets de lois présentés en français seraient refusés, on ajoutait aussi que l'introduction de la langue anglaise assimilerait et unirait plus promptement les Canadiens français à la mère-patrie. M. de Lotbinière répondit qu'en ce qui concernait le roi de pareils discours ne seraient jamais crus, qu'ils profanaient la majesté du trône et le dépouillaient de son plus bel attribut, d'un droit sacré, celui de rendre justice. Il s'écriait : “ M. le Président, ce n'est point ainsi qu'il faut peindre notre roi : ce monarque équitable saura comprendre tous

ses sujets, èt en quelque langue que nos hommages et nos voeux lui soient portés, quand nos voix respectueuses frapperont le pied de son trône, il penchera vers nous une oreille favorable et il nous entendra quand nous lui parlerons français. D'ailleurs, Monsieur, cette langue ne peut que lui être agréable dans la bouche de ses nouveaux sujets, puisqu'elle lui rappelle la grandeur de son Empire et qu'elle lui prouve d'une manière forte et puissante que les peuples de ce vaste continent sont attachés à leur prince, qu'ils lui sont fidèles et qu'ils sont anglais par le coeur avant même d'en savoir prononcer un seul mot" (1).

L'histoire dit que ces nobles accents durent produire une impression profonde, et ont mérité à M. de Lotbinière de passer à la postérité comme la figure dominante de cette grande scène parlementaire qui a été depuis immortalisée par le superbe tableau du peintre Charles Huot qui orne aujourd'hui le Palais Législatif de Québec. Nous voyons dans ces nobles accents la force dans la conviction de la justice de sa cause, la force qui est douce; et il n'y a pas à douter que la douceur de caractère de l'orateur, ce que je qualifierais son tact dans les circonstances délicates que nos pères traversèrent alors, lui vint de la vie tant tourmentée des Canadiens à cette époque, et des vicissitudes, des souffrances, des privations, des traverses qu'il — l'orateur — eut à subir depuis le jour où il assista aux opérations guerrières devant Québec, le tout supporté avec la résignation d'une âme noble et confiante dans les destinées de ses compatriotes.

Le 28 janvier 1794, il succéda comme orateur à M. Panet nommé juge à Montréal. Son choix se fit unanimement. Il présida aux délibérations de l'Assemblée avec dignité, douceur et y ramena le calme (2). A l'expiration du premier parlement, ses collègues lui offrirent comme tribut d'admiration un grand dîner, à Québec, où tous les députés furent présents: quelques jours plus tard M. de Lotbinière les invitait à son tour. Lord Dorchester, satisfait des zèle et loyauté de M. de Lotbinière, lui en rendit un témoignage public, ajoutant que si M. de Lotbinière désirait quelque chose, il (le

(1) Chapais, *Ibidem.*, p. 68.

(2) Le juge E. Fabre-Surveyer et M. Francis Audet — *loco citato* et la supplique à Haldimand.

gouverneur) se ferait plaisir de lui accorder. Il répondit qu'il n'était pas ambitieux, et qu'il ne désirait que retourner "planter ses choux" (1). Lord Dorchester ne se tint pas pour battu; le 2 novembre 1796, M. de Lotbinière était appelé au Conseil Législatif par le général Prescott, où il siégea jusqu'à sa mort, le 1er janvier 1822.

Le 12 mai 1794, il fut créé par Dorchester lieutenant-colonel des milices de l'île Bizard, l'île Jésus, Blainville, Rivière-du-Chesne, Lac-des-Deux-Montagnes, Argenteuil, Soulanges, Nouvelle-Longueuil, Vaudreuil et Quienchien. Le 1er juillet 1803, il fut promu colonel des milices de l'état-major de Vaudreuil, par le lieutenant-gouverneur Milnes.

M. de Lotbinière s'occupa aussi de l'éducation, preuve de son attitude sur la question des biens des Jésuites, dont le lieutenant-gouverneur Milnes avait reçu instruction de prendre possession au nom de la Couronne. Toute la députation comprit que le temps était venu d'organiser un système d'instruction publique. M. Chapais cite ces paroles prononcées par M. de Lotbinière durant le débat sur l'élection du premier orateur de l'Assemblée. "Laissons arriver ce jour des clartés et des lumières, et pour en approcher le terme heureux, commençons à nous occuper de l'instruction de nos campagnes. Trouvons les moyens d'y établir des écoles publiques, fondons-en d'anglaises et de françaises" (1).

En conformité avec une ordonnance publiée dans la *London Gazette*, le 24 septembre 1796, M. de Lotbinière fit au secrétaire de la Guerre le rapport suivant:

(1) Chapais, vol. 2, p. 99.

Duplicata

Report by the honorable Michel Chartier De Lotbinière to his Majesty's Secretary at War, in consequence of an advertisement published in the London Gazette 24th September 1796.

Capitaine Michel Chartier De Lotbinière in September 1775 Served under the Command of Major de Longueuil at the Seage of St. John and at the reduction of the said place, was sent to Albany of Bristol under the Command of the late Lt. Colonel de Belestre.

Age
 past services
 place of abode
 inability to serve & causes thereof.

That he received then from general Carleton, (now Lord Dorchester) the Bank & pay of Captain.

y's Cam-
 pagnes

In 1777 he was exchanged at New-York and sent back to Montreal to his family, after which, he was put on the half pay as Captain, which he has constantly relieved and is now one of the members of the Legislative Council for the province of Lower Canada, and Lt. Colonel of the Militia of the County of York, District of Montreal.

48 1775 Montreal
 1776 North
 & America
 1777. None

Quebec the 13 february 1797.

M. CHARTIER DE LOTBINIÈRE

En 1804, le même Milnes lui concédait 12,961 acres dans le canton de Newton et, en décembre 1808, il était fait commissaire des petites causes dans sa seigneurie de Vau-

dreuil. Et il écrit: " Le 7 du mois d'août 1809, la cour des Juges à paix nommés sous l'acte de la 47^e - 48^e année de sa Majesté, a été tenue à Vaudreuil pour la première fois, chez M. DeGuire, à 9 heures du matin. "

Il ressort de l'étude du plunitif de cette cour que M. de Lotbinière cherchait plutôt à faire régner la concorde entre ses censitaires et concitoyens de Vaudreuil, qu'à encourager leurs inclinations processives. Il se fit un devoir d'être le plus ponctuel aux séances du tribunal, où il siégea jusqu'en 1809, avec MM. Antoine Fillion et Richard Nevison.

Le 3 mai 1809, il adressa une requête au gouverneur Craig dans laquelle il revint à la charge au sujet de la remise des droits de quint en ces termes:

A Son Excellence Sir James Henry Craig, chevalier du très honorable Ordre du Bain, capitaine général commandant en chef les forces de Sa Majesté dans toute l'Amérique & gouverneur en chef des provinces du bas et du haut Canada Nouveau-Brunswick.

Supplie très humblement Michel, Eustache, Gaspard, Alain Chartier De Lotbinière Ecuier et Seig^{rs} de Lotbinière, Vaudreuil et Rigaud.

A l'honneur d'exposer très respectueusement à Votre Excellence que Michel Chartier Chevalier de Lotbinière, son père, auroit acquis les seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud dans le district de Montréal et celle de Vaudreuil dans la Nouvelle Beauce, district de Québec, du marquis de Vaudreuil et de M^r de Rigaud son frère, pour les sommes suivantes, savoir: La moitié indivise des seigneuries de Vaudreuil et Rigaud du marquis de Vaudreuil pour 14,000.¹¹ tournois et l'autre moitié des dites seigneuries, avec celle de la Nouvelle Beauce, de M^r de Rigaud pour 19,400.¹¹ tournois, les dits contracts d'achapts passés par Nau et Mouette, N^{res} au Chatelet de Paris les 2 & 12 avril 1763, pour lesquels capitaux l'acquéreur étoit chargé de certaines rentes et pensions viagères payables aux dits sieurs marquis et marquise de Vaudreuil et sieur et dame de Rigaud, ainsi qu'il est mentionné aux actes cy joints, cottés No. 1^{er} et No. 2^d que par contract passé par P^{re} Panet et son confrère N^{res} à Montréal le 14^e de 7^{bre} 1771 le dit Michel Chartier Chevalier de Lot-

binière père & son épouse firent cession & abandon à votre suppliant, leur fils, des dits biens, à la charge par le dernier de paier à M^r Fleury Deschambault comme procureur du M^{is} de Vaudreuil et sieur & dame de Rigaud une somme de seize mil livres tournois pour solde des arrérages de rentes et pensions viagères à eux dus en vertu des actes cy devant mentionnés & de continuer & paier les dites rentes & pensions par la suite au marquis de Vaudreuil, sieur & dame de Rigaud de la manière énoncée aux dits actes. En outre à la charge de paier à M^{lle} Demuis 400^{ll} de vingt coppres de rente viagère, laquelle rente avoit été créée par le M^{is} de Vaudreuil, qui en avoit chargé le père de votre suppliant. Que de plus votre suppliant fut chargé par la dite cession de paier 1500^{ll} livres de vingt coppres de rente viagère à ses père & mère. Que votre suppliant a fidèlement rempli & acquitté toutes les charges du contract passé entre ses père & mère & lui le 14 de 7^{bre} 1771. Cotte No. 3^{ème}.

Qu'en l'année 1781 votre suppliant rendit foy & hommage pour les héritages cy dessus entre les mains de Sir Frédéric Haldiman, alors gouverneur en chef de cette province & qu'il fournit ses aveux & dénombrement,

Qu'en l'année 1798 le receveur général de Sa Majesté en cette province demande à votre suppliant le paiement des droits de Quint dus sur les dites seigneuries de Vaudreuil & Rigaud, tant du chef de son père, que du chef de votre suppliant, lequel paia immédiatement les droits de Quint dus par son père pour son acquisition des Messieurs de Vaudreuil, ainsi qu'il appert par le compte — Le compte & les reçus du receveur général Cottes Nos. 4 & 5^{ème}.

Qu'en le tems votre suppliant ne croiant pas devoir de droits de Quint pour la cession que lui avoit fait ses père & mère, le receveur général consulta M^r l'avocat & procureur général d'alors. Son opinion du 26 avril 1798 est que le quint est du sur cet acte de cession excepté sur les 16,000^{ll} tournois qui étoient dus pour les arrérages des rentes viagères. Qu'en vertu de cette décision votre suppliant a païé en entier le dit droit de quint à l'exception de £: 102-17-1-1/2, & que pour faire le paiement votre suppliant fut obligé d'emprunter des sommes d'argent à intérêt & qu'il en doit encore la plus gran-

de partie. Que depuis quelque tems, votre suppliant auroit été avisé par plusieurs gens de loy qui lui ont assuré qu'il y avoit eu une erreur de commise à son sujet & qu'il ne devoit rien aucun quint à Sa Majesté sur l'acte de cession de ses père et mère à lui, parce que c'étoit une anticipation de leur succession & parce que c'étoit le premier arrangement qui avoit eu lieu dans la famille de votre suppliant. Qu'en ce moment, votre suppliant se trouve être père d'une famille naissante & qu'il croit de son devoir indispensable de prendre de nouvelles informations sur le sujet. Que cependant, votre suppliant est bien persuadé de l'avantage dont un particulier vis à vis d'un autre particulier pourroit se prévaloir en semblable cas, parce que le droit de quint est en partie païé; mais qu'il est convaincu qu'il n'en sera pas de même vis à vis du gouvernement de Sa Majesté qui ne voudra pas tirer avantage d'une erreur involontaire & commise de bonne foy de part & d'autre & qui, sous l'administration bienfaisante de votre Excellence — votre Excellence de vouloir bien soumettre à la décision des justice & d'équité.

C'est pourquoi, votre suppliant ose humblement prier votre Excellence de vouloir bien soumettre à a décision des juges du Banc du Roy de Québec le contract de la cession que les père & mère du suppliant lui ont fais le 14 de 7^{bre} 1771, à laquelle décision, votre suppliant l'oblige de s'en rapporter entièrement.

& votre suppliant ne cessera de prier pour le bonheur & pour la conservation des jours précieux de votre Excellence.

A Québec le 3^e de may 1809.

CHARTIER DE LOTBINIÈRE

La guerre de 1812 l'arracha encore de ses paisibles occupations de cultivateur : le 3 novembre de cette année, il recevait l'ordre de se tenir prêt à marcher (1). Il éleva des retranchements sur la grande île de Beauharnois, où il aurait reçu le choc des envahisseurs américains si de Salaberry ne les eût arrêtés à Chateauguay. Le 21 octobre 1813, il écrivait à sa femme (la seconde, Mlle Munroe) en ces termes :

(1) Il était alors colonel commandant la division de milice de Vaudreuil, comprenant les bataillons de Vaudreuil et de la Rivière-du-Chêne—*Rapport du Col. Edward Bayne à Sir George Prévost, 30 mai 1813.* Arch. pub. du Canada, série C., vol. 678, p. 347.

Du camp, au sud du haut de la longue isle de Beauharnois, le 21 octobre 1813, midi.

Ma chère bonne petite femme,

J'ai reçu avec toute la joie de mon coeur tes deux lettres du 17 et 18 octobre et avait eu bien avant celle du 11. Je vois ma chère amie que tu envisage les objets comme une épouse tendre et comme une mère très sensible. Cela fait honneur à ton âme et de semblables sentiments sont bien appréciés par ton mari; mais ma respectable Charlotte, les choses ne sont pas aussi mal qu'on peut vous le dire à Montréal. Nous ne sommes pas encore à la Broche et je ne crois pas même que les Américains nous y mettent cet automne, tu dois donc être tranquille. Ne te tourmente pas et tu voiras qu'avec *l'aide de Dieu*, ton mari retournera à toi et à nos enfants en bonne santé et avec son caractère respectable. Sois sûre, ma chère amie que je vois *tout ce qui se passe* comme toi, mais en ce moment critique, *l'honneur trace ma carrière et je ne dois pas en devier. C'est l'honneur seul* qui me fait endurer ce que je souffre de misère en ce moment. Ce n'est pas l'envie d'avoir une place — *Je n'en veux aucune*. Ce n'est pas l'argent, car ma paie ne paiera pas mes dépenses et ce que je fais pour rendre le sort de mes miliciens plus confortables. C'est donc l'idée de ce que je dois à MM. Roy et à mon país, qui me fait coucher sur la terre, qui m'expose aux nuits froides et qui me fais soutenir toutes les privations que j'éprouve en ce moment. Les motifs sont trop respectables pour que je n'en ai pas la récompense et la seule que je demande à *Dieu* est de calmer tes inquiétudes et d'avoir le bonheur de te retrouver bien portante ainsi que mes chères petites filles.

Je les embrasse de tout mon coeur, ainsi que Marie Mlle Morer? et dis bien des choses au reste de la maison.

J'ignore encore le moment de mon retour, mais comme je suis très jaloux de paier mes deptes tu acquitteras les comptes de Wilson, de Russell et Wilkinson. Tu dois avoir plusieurs bills de 25 piastres dans le coffrefort et il y a bien plus d'argent qu'il n'en faut pour cela et si tu as besoin de papiers tu pourras en emprunter chez les MM. Dumas ou chez Lefavre.

Mon respectable ami Richardson (1) devait me donner 400 piastres en piastres au commencement du mois d'octobre, tu pourras les toucher et lui donnera ton reçu en acompte de ce qui m'est du par la succession de Alex. Ellice Esq. sur la seigneurie de Beauharnois — avec cela tu auras de quoi vivre. Il serait bien nécessaire que je pus aller à Lotbinière! Cette campagne actuelle me fait tort de plus de £ 400 — Enfin que puis-je y faire?

Le Col. Fillion (2) embrasse sa chère Adelle — il est actuellement avec moi et te fais ses respects et ses amitiés à toutes nos chères petites.

Dis au cher Du Chesnaye que j'ai reçu sa lettre amicale du 18^e — Elle est très éloquente et ses arguments sont très justes et très forts, mais le vin est tiré et il faut le boire. Je lui fais mes plus sincères amitiés.

Tu as besoin de voir tes plus respectables connaissances dans l'état où tu es, ainsi je te recommande de voir M. Roux et les autres Messrs. du Séminaire, Mmes Richardson et McGill (née Charlotte Guillimin — veuve des Rivières?) fais leur mes respects sincères, ainsi qu'à Mde. Robertson, son père, dis bien des choses à M. et Mde. Roy, M. et Mde. St-George, etc., etc.

Je suis ma chère petite femme,

Ton meilleur ami et bon mari,

CHARTIER DE LOTBINIÈRE

P. S. La garde avancée du Col. Deschambeau (Le Lt. Col. Louis-Joseph Deschambault, quartier maître général de la milice sous sir George Prevost, en 1812) est sur Beauharnois et vis à vis moi, commandé par le major McKenzie depuis 2 jours. Le colonel est à une lieue 1/2 plus bas — il se porte bien ainsi que le major Mondelet. McKensey est venu hier sur l'isle et m'a dis cela. Nous attendons le gouverneur depuis hier matin, tous mes 130 hommes sont heureux et con-

(1) John Richardson, 1er député de Montréal-Est. Celui qui avait proposé l'amendement à la motion de Bonne, à l'effet que l'anglais soit la seule langue légalement reconnue. Une autre preuve de la libéralité d'idées de ce temps où les adversaires politiques savaient respecter les droits de l'amitié. Il avait épousé Antoinette Herse, fille d'un royaliste français réfugié ici pendant la révolution.

(2) Le Col. Fillion avait épousé une demoiselle de Beaujeu.

tents car on a retiré 34 hommes de mon poste pour les mettre aux télégraphes et dans les vergers. Pambrun (André Dominique?) est parti hier pour aller établir les courriers entre *Vaudreuil* et le Coteau — Je l'attends demain au soir.

Nous avons un peu de misère en ce moment, mais tout mon monde sera à l'abri demain et *après* je ferai faire une maison pour moi. Mes hommes sont bien disposés. Ils sont de si bonne humeur et me paroisse si attaché, que je dois penser à eux avant tout: d'ailleurs je suis assez bien dans ma tante. J'ai un bon lit de sapin, une bonne robe de boeuf, deux couvertes et avec cela on n'est pas à plaindre quand on a un grand feu à ses pieds et qu'on a de bonnes gardes.

Bonjour ma plus chère amie —

Tu excuseras mon papier je n'en ai pas de meilleur en ce moment.

Je viens de recevoir un beau quartier de veau, bien gras, nous mangerons la longe demain à diner et boirons à la santé de ma chère petite femme et à celle de nos amis et amies, tu vois que nous ne sommes pas aussi à plaindre que tu le crois — sois donc tranquille.

CHARTIER DE LOTBINIÈRE

Madame de Lotbinière,
Rue St-Sacrement No. 3,
Montréal.

Sa division était de l'expédition de sir Georges Prevost contre Plattsburg en 1813. Le 20 décembre 1813, il proposait l'érection d'une batterie sur l'Ile au Chat, au Coteau-du-Lac. Le 21 janvier 1814, il démissionnait à cause de son âge et de maladie.

M. de Lotbinière avait contracté mariage, le 13 décembre 1770, aux Trois-Rivières, avec Marie-Joseph Godefroy de Tonnancour, fille de L.-J. Godefroy de Tonnancour, garde-magasin et procureur du Roi, et de Mary-Ann Seaman, qui avait été enlevée par les Abénaquis, dans une expédition contre la Nouvelle-Angleterre (1). Elle décéda à Vaudreuil le 28 juillet 1799, sans postérité. L'épithaphe sur le monument érigé à sa mémoire dans la chapelle St-Louis en l'église de

(1) Pierre-Georges Roy, *La Famille Godefroy de Tonnancour*, p. 58.

Vaudreuil dit : “ Cette mère des pauvres sut réunir et faire aimer toutes les vertus ” (1).

Le 30 mai 1788, devant Gabrion, N. P., M. et Mme de Lotbinière s'étaient fait mutuellement don de tous leurs biens.

A l'occasion de la mort de sa femme, les habitants de Vaudreuil lui présentèrent le 19 janvier 1800, l'adresse qui suit :

“ Les soussignés habitants et paroissiens de Vaudreuil prennent la liberté de vous témoigner combien ils ont été sensibles à la perte de madame votre épouse et ont partagé la juste douleur que vous a causé ce funeste accident (2). Malgré la crainte où ils sont de rouvrir des plaies qui saignent encore, ils croiraient manquer à ce qu'ils vous doivent ou être ingrats s'ils différeraient plus longtemps à vous faire part de leurs regrets sur celle dont vous pleurez la perte.

“ Ils profitent aussi de cette occasion pour vous remercier des libéralités que vous leur avez faits en différentes occasions et particulièrement pour les dons faits à leur église (3).

“ Ils ont appris avec la plus vive reconnaissance que votre intention est de faire ériger un monument à la mémoire de cette vertueuse dame ; ce témoignage leur rappellerait le souvenir des vertues de celle qui en sera objet, s'ils étaient assez ingrats pour jamais l'oublier, mais les vertues dont elle a donné l'exemple, les bienfaits dont elle a comblé les habitants de vos diverses seigneuries ne s'effaceront jamais de leur mémoire, leur reconnaissance est gravée dans leurs cœurs jusqu'à leur dernier soupir et sera transmise à leurs descendants.

“ Puissiez-vous, monsieur, jouir d'une vie longue, heureuse et paisible, au milieu *des soussignés qui osent se regar-*

(1) Le juge Fabre Surveyer et M. Francis Audet, *loco citato*.

(2) Elle mourut subitement, en se rendant à l'église paroissiale (de Vaudreuil).

(3) Son père avait concédé en censive 6 arpents carrés en superficie à prendre sur le fief Quienchien, pour y localiser les église, presbytère et cimetière de Vaudreuil. Le 11 mai 1803, l'hon. M. de Lotbinière donnait 300 chelings à la fabrique de Vaudreuil.

A l'occasion des funérailles de sa mère, en 1807, il avait payé les tentures, cierges, à Vaudreuil, Rigaud et Lotbinière.

der comme vos enfans. Puissiez-vous jouir longtemps de la consolation de posséder Madame votre Respectable Mère, dont les vertus sublimes nous pénètrent d'admiration et de respect. Tels sont les sentiments et voeux de ceux qui se souscrivent avec un respectueux attachement vos très humbles serviteurs. Vaudreuil le 19 janvier 1800 — L. St-Joachim Genus, capitaine; Charles Valade, Augustin Ranger, Pierre Brabant, Christophe Ranger, Alexis Boyer, Antoine Lalonde père, J.-Bte Campault père, Louis Bertrand, Joseph Bourbonnais père et fils, Joseph Theoret, Joachim Genus fils, Gabriel Lecompte, J.-B. Lefaire dit Lacissereye et plusieurs autres — Paul Petit, Jn. Joseph Trestler, Lois Lefaire, Nicolas Lefaire, Jean Darboue, J.-B.-H. Deguire, N. P., Benj. Delagrave, William Hunter.

Le 15 novembre 1802, il épousa, en secondes noces, Marie-Charlotte, fille de l'hon. John Munro de Fowlis, premier président au Conseil Législatif du Haut Canada, qui avait été un des juges du Banc du Roi pour le H. C., et veuve du capitaine Dennis, du commissariat anglais. Elle se fit catholique et mourut en 1834 (1).

Tout ce temps, M. de Lotbinière jouissait de l'estime de nos gouvernants comme l'indiquent des lettres de Haldimand en 1782, des lieutenants-gouverneurs Hamilton et Hope, du général Prescott, d'Osgoode, et des juges du temps, et il témoigna toujours de la plus profonde déférence envers les évêques de Québec, tel qu'il appert par les rapports de nos Archives Provinciales.

(1) De ce dernier mariage naquirent Louise-Josephte, née le 14 décembre 1803, qui en 1823, épousa l'hon. Robert Unwin Harwood; (2) Marie-Charlotte, née à Vaudreuil le 19 juillet 1805, qui épousa M. William Bingham, tel que dit plus haut; (3) Julie-Christine, née à Vaudreuil le 21 juin 1810, décédée à Québec le 24 octobre 1887; elle épousa M. Pierre-Gustave Joly, en 1830, et fut la mère de sir Henry Joly de Lotbinière; (4) Michel-Georges, né le 17 avril 1812, décédé le 19 juin de la même année; (5) Michel-François-Xavier-Toussaint, mort le 12 juin 1816, à l'âge de 14 mois; et (6) Angélique, morte le 19 mai 1818, à l'âge de 11 ans et 8 mois. Par l'acte de partage des biens de l'hon. M. de Lotbinière, fait en la demeure de M. Bingham à Montréal, le 17 janvier 1829, la seigneurie de Vaudreuil échut à Madame de Lotbinière Harwood, celle de Rigaud à Madame Bingham et celle de Lotbinière à Madame Joly.

L'honorable Robert Unwin Harwood, né à Sheffield, Yorkshire, en 1798, était attaché à une des grandes maisons de commerce de cette ville, et vint au Canada vers 1820 pour y fonder une succursale de cette firme. Se fixant à Montréal, il épousa Mademoiselle de Lotbinière et résida dès

Sa mère décéda à Vaudreuil le 1er avril 1807. Son testament passé devant Deguire, N. P., à Vaudreuil, le 15 mars 1803, fut déposé au greffe de Doucet, N. P., le 8 janvier 1817.

Elle fit de généreux dons aux fabriques des trois seigneuries de Vaudreuil, Rigaud et Lotbinière; entr'autres elle légua 4000 livres à son neveu Louis-René Chaussegros de Léry, ci-devant capitaine au 2e Régiment des Royaux-Canadiens; donna à Louis-Joseph dit Pompe, nègre appartenant à son fils, 100 chellings tant et aussi longtemps qu'il serait au service de son fils et se conduirait en honnête homme; laissa à Joseph Papineau, notaire, et un de ses exécuteurs testamentaires, 2000 livres que M. Papineau ne voulut pas accepter. Par contre, M. de Lotbinière fit don au fils de M. Papineau de la somme de 100 guinées, en gage d'amitié. Les exécuteurs testamentaires furent Mgr Denaut, évêque de Québec, sir John Johnson, baronet, et M. Jos. Papineau.

Le 1er mars 1814, il était nommé commissaire pour la construction et réparation des églises et presbytères, et, le 22 novembre suivant, il était fait juge de paix pour le district de Québec.

En 1815, l'arpenteur général Bouchette disait de Vaudreuil: " Cette seigneurie est dans un état très florissant: les deux-tiers sont concédés en lots de trois acres de front sur

lors au manoir de Vaudreuil, où il s'appliqua à l'administration de cette seigneurie, se dévouant avec une forte intelligence et un sens pratique à l'agriculture. Déclinant la nomination de juge de paix en 1831, il l'accepta en juillet 1833; il fut aussi choisi l'un des commissaires qui délimitèrent la frontière entre le Haut et le Bas Canada, le 6 juillet 1831; fut élu commissaire pour l'amélioration des voies de communication par eau, le 22 juillet 1833, et aussi commissaire pour administrer le serment d'allégeance, le 21 décembre 1837. Nommé au Conseil Législatif, le 10 janvier 1832, il y siégea jusqu'au 27 mars 1838, et fit partie du Conseil Spécial, du 1er août 1839 au 10 février 1841. Sous l'Union, il représenta Vaudreuil à l'Assemblée Législative du 7 janvier 1858 au 3 octobre 1860, et le 5 novembre suivant, il était élu représentant de la division de Rigaud au Conseil Législatif, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort survenue le 12 avril 1863, à l'âge de 65 ans. M. Harwood servit dans la milice, étant major au premier bataillon de la milice de Vaudreuil, le 16 mars 1827; promu lieutenant-colonel par un ordre général de milice, le 15 septembre 1831. Il reçut une nouvelle commission, le 5 novembre 1836, et démissionna le 3 décembre 1862. — M. Gustave Joly fut nommé major au premier bataillon de Lotbinière, le 8 décembre 1830, et fut promu lieutenant-colonel du même corps, le 29 juillet 1845. Il mourut le 18 juillet 1865. Ces renseignements me furent gracieusement fournis par Francis-J. Audet, chef de l'information aux Archives publiques du Canada.

vingt à trente de profondeur, formant six rangs différens parallèles à l'Ottawa; le total des lots est de 377, dont 290 sont actuellement en culture excellente. Le sol est bon presque partout, et dans plusieurs endroits de la meilleure qualité, produisant du grain, et toutes les récoltes ordinaires du pays." Et ceci, après moins de 50 années depuis la fondation de la paroisse de Vaudreuil!

Extrait du jugement de la Cour de Commissaires pour l'érection et réparations des églises, presbytères, cimetières, rendu le 20 décembre, 1816, homologuant l'acte de dépense et répartition pour la construction d'un presbytère dans la paroisse Saint-Michel de Vaudreuil, en date du 30 novembre, 1816.

" Avant de procéder à la répartition, les dits syndics croyant de leur devoir de remarquer que le terrain de l'église, et du presbytère ayant été ci-devant donné par feu marquis de Lotbinière, alors seigneur du lieu, l'honorable Chartier de Lotbinière, serait à ce titre pour toujours exempt de contribuer aux dépenses d'aucune contribution aux réparations de l'église, presbytère et cimetières de la dite paroisse, suivant l'usage établie en ce pays: que cependant pour le bon exemple de la paroisse et pour donner à ses habitants une nouvelle preuve qu'il n'a rien tant à coeur que leur bien commun, il a bien voulu se laisser comprendre dans la dite répartition, ainsi qu'il a fait lors de la construction de l'église, et a même offert une somme de six cents livres ancien cours pour fournir aux dépenses de la dite construction, avec promesse de contribuer du surplus, dans le cas où sa part excéderait cette somme..... ..

Le 16 décembre 1819, M. de Lotbinière recevait du lieutenant-colonel John Ready, secrétaire civil du gouverneur, avis daté au Château St-Louis à l'effet qu'il avait été nommé un des fiduciaires (trustees) de " The Schools of Royal Foundation in this Province " — aujourd'hui connu sous la rubrique de " Royal Institution for the Advancement of Learning ". Ses collègues étaient le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, l'évêque anglican de Québec, le juge en chef Sewell, l'hon. James Monk, juge en chef de la Cour du Banc du Roi; le juge en chef du Haut-Canada, l'orateur de

l'Assemblée législative, l'hon. J. Richardson, l'hon. Ross Cuthbert et le Rév. John Strachan, membre du Conseil exécutif du Haut-Canada, ainsi que les suivants qui furent nommés en même temps que M. de Lotbinière, les hon. Jas. Irvine, l'hon. et Rév. Charles Stewart, le Rév. Geo.-J. Mountain, plus tard évêque anglican de Québec, l'hon. Chas. de St-Ours, l'hon. John Caldwell, H.-A. Ryland, l'hon. Louis de Salaberry, seigneur de Beauport et Chas. Marshall.

Voici en quels termes il répondit, de Montréal, le 20 décembre 1819:

“ Monsieur,

“ Avant-hier, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 16 courant.

“ Je vous ai marqué le 18 octobre dernier que j'étais vieux et peu disposé à me charger de nouveaux emplois publics; cependant, Monsieur, j'accepte celui de trustee ou commissaire des écoles de fondation royale en cette province, parce que l'objet est de la plus grande utilité à la jeunesse du pays et que son honneur le président a mis mon nom dans la commission qui vient de sortir.”

Nous constatons que malgré qu'il ait, le 18 octobre précédent, averti le colonel Ready qu'il ne désirait pas accepter de nouvelles fonctions publiques, on passa outre et le nomma.

Autre marque de la profonde considération dont il jouissait: quand lord Selkirk voulut demander des missionnaires catholiques pour sa colonie écossaise sur la rivière Rouge, c'est à l'hon. M. de Lotbinière qu'il s'adressa pour intervenir auprès des autorités ecclésiastiques, et le 1er février 1819, M. de Lotbinière présentait à Mgr Plessis la supplique de lord Selkirk et de ses colons (1); et c'est un ancien vicaire de Vaudreuil, où il exerçait son ministère en 1812-13, Messire Joseph-Norbert Provencher, qui quitta la cure de Kamouraska, en 1818, pour l'Ouest, où il fonda St-Boniface et devint vicaire apostolique, le premier évêque du N. O., en 1820 — recevant la consécration épiscopale des mains de Mgr Plessis, aux Trois-Rivières le 12 mai 1822.

En son manoir de Vaudreuil, sis sur le parcours de la route entre cette province et le Haut-Canada, car les bacs ve-

(1) L'abbé G. Dugas, *The Canadian West*, p. 284.

nant de Ste-Anne, abordent tout près de la maison seigneuriale, il exerça toujours une large hospitalité, et les hôtes les plus assidus furent entre autres sir Georges Prevost, son bon ami le colonel de Longueuil, sir John Johnston, qui avait un domaine à Williamstown, dans le comté voisin de Glengarry, le lt-col. Joseph Bouchette, arpenteur général de la province, M. Joseph Papineau; les évêques de Québec ne manquèrent pas de s'y arrêter dans leurs voyages dans le Haut-Canada, etc., etc.

Mais, chez lui comme chez tous, vint l'heure du grand départ. Il rendit sa belle âme à Dieu en sa résidence, no. 3 rue St-Sacrement, à Montréal, le 1er janvier 1822, à l'âge de 73 ans et 4 mois. A son sujet, la *Gazette de Québec* écrivait :

“ Distingué par son amabilité, sa tendresse pour sa famille, son amour pour son pays et sa charité pour les pauvres, il emporte les regrets de tous les bons citoyens. Sa mémoire vivra dans le souvenir de ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.” Après un Libera chanté à Notre-Dame, M. Roux s'adressa en ces termes à M. Paul-Loup Archambault, curé de Vaudreuil venu à Montréal pour recevoir la dépouille du défunt :

“ Monsieur, je vous remets le corps de notre cher frère Chartier de Lotbinière. Si je vous disais ce qui le rendait hautement recommandable dans la société, je vous parlerais du rang qu'il y tint, de ses titres, de ses richesses, de l'estime dont il jouissait; mais tout cela s'est éclipsé devant la mort. Il ne lui reste que le bonheur qu'il a eu de naître, de vivre et de mourir dans le sein de l'église. Il ne lui reste que son amour inaltérable pour la religion, son amour tendre pour les pauvres. Il ne lui reste que la patience qu'il a témoignée dans ses douleurs, que la foi vive et la piété tendre avec lesquelles il a reçu les sacrements de l'église” (1). Après ce discours, le cortège se mit en route pour Vaudreuil suivi d'un grand nombre de citoyens de Montréal et des habitants les plus notables de sa seigneurie où ses restes furent déposés dans la chapelle St-Louis à l'ombre du temple qu'il avait aidé à édifier, qu'il avait souvent gratifié de ses largesses et pour le-

(1) L'abbé Daniel, *Nos Gloires Nationales*, vol. 2, p. 94.

quel il avait une véritable affection. Lors du pèlerinage historique à Vaudreuil, Me. Antonio Perreault, C. R., disait :

“ Ici, à l'ombre de cette vieille et belle église de Vaudreuil, repose depuis un siècle le dernier des Chartier de Lotbinière. Ce que nous sommes venus admirer aujourd'hui dans sa vie ce sont ni son titre de marquis, ni ses biens seigneuriaux, ni ses médailles, ni ces couronnes aux feuilles éphémères, Messieurs; ce que nous sommes venus admirer c'est l'attitude que Chartier de Lotbinière tint durant sa vie à l'égard de sa race, c'est la part qu'il prit aux causes qui en assurent la survivance et la grandeur, c'est l'effort, c'est le sacrifice qu'il donna au maintien des qualités et des vertus de l'âme nationale. ”

C.-A. DE LOTBINIÈRE-HARWOOD

LETTRE DU MINISTRE A L'ABBE DE SAINT-AUBIN

A Marly, le 14 Fév^{er}. 1730.

Vous scavés, Monsieur, que la place de théologal du chapitre de Québec est vacante et, qu'étant tombée en regalle, elle est actuellement à la nomination du Roy. M. l'évesque de Samos, à qui j'avois dit de proposer un sujet pour la remplir, m'a écrit que si M. de Langle, chanoine de Rennes, estoit dans les mêmes sentimens où il estoit l'année dernière de passer à Québec, il luy paroistroit très propre pour cette place. Comme je croy que vous connoissés le sujet, je vous prie de luy proposer en cas que vous estimiés qu'il y puisse convenir et de vouloir bien me marquer sa réponse.

Je suis toujours très parfaitement &^{ca}. (1)

(1) Archives de la province de Québec. M. de Langle, après avoir eu beaucoup d'inclination pour passer dans la Nouvelle-France, décida, pour des raisons de familles, de rester à Rennes.

TOILE IMPORTEE ET TOILE DU PAYS SOUS LE REGIME FRANCAIS

Il a été dit que nos ancêtres, dès le XVIIIe siècle, fabriquaient “à peu près” toute la toile qu’il leur fallait.

Une telle assertion ne saurait être qu’ “à peu près” exacte.

En cherchant à établir la nomenclature raisonnée des tissus dont les édits, les mandements ou la mode “permettaient” l’usage en la Nouvelle-France, nous constatons ceci, pour ce qui est du gouvernement de Montréal.

Dans la plupart des inventaires dressés avant 1700 et que nous avons analysés, on trouve des toiles de chanvre jaune, des toiles d’emballage, des toiles de lin, des toiles de coton, puis des toiles d’Allemagne, des Meslis ou Mesly, de Rouen et de Paris.

La toile d’emballage valait 10 sols l’aune, celle de chanvre, 40, 50 et 60 sols l’aune; la toile de coton et les autres entre 30 à 70 sols l’aune.

*

* * *

D’après des lettres de l’abbé François Leschassier, sulpicien éminent, et datant de 1706 et 1707, il appert que le Canada traversa alors une période difficile qui eut pour effet la création ou la stimulation de certaines industries domestiques.

Extrayons quelques passages de la “Vie de la Soeur Bourgeois” (éd. 1852, vol. II).

“Pour subvenir aux besoins urgents, M. Leschassier écrivit aux MM. du Séminaire d’user de toutes leur influence sur les citoyens de la seigneurie de Montréal pour les engager à fabriquer eux-mêmes du linge et des étoffes, qu’on ne pouvait que difficilement se procurer de France, et qui d’ailleurs se vendaient en Canada à un prix excessif; et il s’empressa de leur envoyer pour cette fabrication les outils les plus nécessaires. Dans cette calamité publique, les soeurs de la Congrégation, autant pour subvenir à leur propre nécessité que pour donner l’exemple au peuple, et former leurs élèves à cette sorte de travail, établirent des métiers dans leur

maison, et se mirent à fabriquer de l'étamine noire pour les robes. Plusieurs particuliers imitèrent en effet cet exemple; et en peu de temps il y eut jusqu'à *vingt-cinq métiers de toiles ou d'étoffes* dans Ville-Marie. Ces étoffes, comme il est aisé de le penser, furent d'abord assez mal confectionnées, à cause de l'inexpérience des personnes qui les faisaient, et du manque de divers instruments qui leur auraient été nécessaires. Il faut cependant remarquer à la louange des soeurs de la Congrégation, que, par leur industrie et leur adresse, elles fabriquaient leur étamine avec tant de perfection, qu'elle ne laissait rien à désirer. C'est le témoignage que leur rendait l'intendant du Canada écrivant au ministre de la marine: "A Montréal, lui disait-il, les soeurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étoffe qu'elles ont faite pour leur habillement, qui est aussi belle que celle qui se fait en France (1)".

L'introduction de ces manufactures, quelque utile qu'elle fût dans les circonstances, ne pouvait remédier qu'à une bien petite partie des misères dont la colonie était affligée. Depuis longtemps elle ne s'était vue dans une si triste situation; et ne recevant plus aucun secours de France, épuisée elle-même par les guerres qu'elle avait à soutenir en Europe, la colonie était menacée des derniers malheurs."

Dans une autre page (189) du même ouvrage on lit:

"Les filles de la Congrégation, dit le Père Le Clercq, produisent de grands fruits à Montréal; elles tiennent les écoles pour les externes, entretiennent des pensionnaires, élèvent les jeunes filles non seulement à la piété, mais encore aux petits ouvrages de leur sexe."

M. de Champigny, écrivant au ministre, lui disait:

"Elles ont dans leurs écoles un grand nombre de petites filles, elles leur apprennent à travailler en couture, à tricoter, à faire toutes sortes d'ouvrages....."

*

* * *

Vers la moitié du XVIII^e siècle, la situation dut s'améliorer, car en 1748, on importait au Canada des toiles assez dispendieuses et très variées.

(1) Lettre de l'intendant Bégon, 1714.

Exemple: T. d'or et d'argent fin; T. de coton rayé; T. de Hollande, de Cambrai, de Gand, de Flandre, de Paris, de Troye, de Beaufort, de Rouen, de Morlaix; sans oublier les toiles royales fines, les toiles cirées, les toiles de crin pour habit, etc.

Evidemment, les toiles du pays ou toiles ménagères devaient satisfaire une grande partie de la population, parce qu'on pouvait les utiliser pour diverses choses, mais il paraît indiscutable que les femmes de roturiers, de bourgeois, de professionnels et de fonctionnaires ne surent pas toujours se passer des toiles d'Europe pour le vêtement ou la lingerie, et cela peut se démontrer par les documents.

*

* *

Dans les lettres dont nous avons cité des extraits, afin de rappeler quelques faits sur les débuts de notre industrie domestique, il a autant été question de l'étamine, tissu de laine, que de la toile ménagère, tissu essentiellement textile. De l'étoffe légère ou pesante, nous parlerons plus tard. Sur la fabrication de la toile, nous avons déjà publié dans divers périodiques, notamment dans le *B. R. H.* 1929 (p. 736), des notes recueillies de la bouche même de quelques anciens qui avaient tissé. Notre présent article traite de l'industrie textile à un point de vue différent de nos précédents écrits; il fournit peut-être la date du véritable développement du travail au métier dans notre région.

*

* *

Peut-on parler de toile sans rappeler que ce mot entre dans plusieurs locutions, dictons ou proverbes, mais que nous n'avons pas encore pu savoir si, en France, comme ici, on disait d'une personne qui perd connaissance: "elle fait la toile"? Notre excellent glossaire canadien du Parler français est le seul à le signaler. Aux mots *faire* et *toile* il semble déclarer qu'il n'y a qu'au Canada que les locutions "faire de la toile" ou "faire la toile" ont le sens de "se trouver mal, avoir une faiblesse, une syncope". Alors, d'où peut venir cette signification bizarre? Les tisserands toiliers pourraient sans doute nous fournir des hypothèses, s'il s'en trouve qui aiment à résoudre des problèmes. E.-Z. MASSICOTTE

UN MARIAGE A NIAGARA EN 1754

Un contrat de mariage dressé par un missionnaire, puis déposé au greffe de Montréal, fournit divers noms d'officiers, de fonctionnaires, de marchands, de pionniers et autres qui séjournaient alors dans un des principaux forts des "pays d'en haut".

Il y a peut-être là de quoi intéresser quelques généalogistes, sinon des historiens. Résumons ce document presque bi-centenaire.

* *
*

L'an 1754, le 22 juin après-midi, Jean-Baptiste Lajus récollet, aumônier au fort St-Louis, à Niagara, dresse le contrat de mariage de Claude-Clément Hurtin dit Aimable, soldat de Lavaltrie, boulanger pour le roi, natif de la paroisse St-Paul, à Paris, fils de feu Frs Hurtin, maître boulanger et de Marie du Cauron, de ladite paroisse d'une part.

Et de Marie-Amable Charlan, fille de Angélique Har-douin, veuve de Pierre Charlan, stipulant pour sa fille.

Présents de la part du futur: François Boucher, sieur de Laperrière, lieutenant et commandant du fort Niagara; Daniel Chabert, Ecr., sieur de Joncaire, officier; les sieurs Nolin et Malhiot; Dlle Charles Lapérière; Dlle Geneviève Marisseaux Nolin, Frs Boucher Lapérière, fils; Frs Boucher, chirurgien; Frs Raymond dit Latulippe, sergent; Hély Saudubre dit La Montagne.

Présents de la part de la future: Madame Charlan, mère; Frs, sieur de ContreCoeur, officier; Pierre et J.-Bte Charlan, ses frères; Marie-Agathe Prevost et Paul Prevost, sa soeur et son beau-frère; Louise Longpré et Jean Longpré, sa soeur et son beau-frère; Archange Charlan, sa soeur; Jean-Bte Sadé, son parrain et cousin; Ls Lefèvre du Chouquet, garde-magasin dudit fort; Dlles Charles et Catherine de ContreCoeur; Dlles Geneviève et Josette Sadé, ses cousines.

Tous signnt à l'exception de la future, ce qui est assez rare, mais on remarque que deux demoiselles de la noble famille des Pécaudy, inscrivent leurs petits noms, au lieu de

leurs prénoms véritables: "Manon" de Contrecoeur et "Catiche" de Contrecoeur.

Quant au sergent Raymond, il écrit bravement: Rémond dit Latulippe.

* *
*

Le mariage Hurtin-Charland qui a dû être célébré le même jour, à Niagara, par le Père Lajus, n'a pas été inséré dans le dictionnaire de Mgr Tanguay.

E.-Z. MASSICOTTE

LE PRETENDU PIERRE GAY

Dans la *Vie de Mlle Jeanne LeBer* attribuée à l'abbé Faillon, il est dit (pp. 130-136) que les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame résolurent, en 1694, de faire construire une église à côté du bâtiment de leur communauté et que certains travaux furent confiés au maçon "Pierre Gay".

Sur ce témoignage nous avons, dans le *B. R. H.* de 1929, p. 137, inclus le nom de "Pierre Gay" au nombre des "Entrepreneurs maçons et architectes" de Montréal, en ajoutant, toutefois, que nous n'avions aucune autre mention de ce constructeur.

Récemment nous eûmes l'occasion de consulter l'*Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*, vol. II, et d'apprendre que les conventions entre les Soeurs et "Pierre Gay", au sujet de la susdite église, avaient été rédigées par le notaire J.-B. Adhémar, le 25 novembre 1693.

Avec l'espoir de relever quelque renseignement inaperçu, nous avons eu la curiosité de lire la minute même du sieur Adhémar. Notre espoir n'a pas été déçu, car nous pouvons maintenant déclarer que les copistes ou les imprimeurs ont joué un tour aux historiens d'autrefois. Le maître maçon concerné ne se nomme pas "Gay", mais *Hay*.

Pierre Hay fut un sculpteur bien connu. Tanguay nous en parle au vol. I, p. 300, puis au vol. II, p. 470, et nous en avons dit un mot déjà, dans le *B. R. H.* de 1928, p. 538.

E.-Z. MASSICOTTE

LES TROIS-RIVIERES ET LES FAMILLES DUMOULIN ET CANNON

A l'approche du 3e centenaire de la fondation des Trois-Rivières, deux familles de Québec peuvent s'enorgueillir de descendre en ligne directe de huit des principaux pionniers de cette ville, qui, par son histoire et son importance, ne le cède, dans la Province, qu'à Québec et à Montréal.

Croyant le fait digne de mention, et tout en nous excusant de la sécheresse inévitable de cet exposé, nous pensons faire oeuvre utile en en donnant les preuves.

Les pionniers dont il s'agit sont : — 1° Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières en 1652; 2° Quentin Moral de St-Quentin, lieutenant du Roi; 3° François Marguerie, interprète; 4° Etienne Véron de Grandmesnil, notaire royal; 5° Jacques Hertel, sieur de la Frenière, interprète, et père de François Hertel, l'un des héros de l'expédition de Frontenac contre les établissements anglais en 1690; 6° J.-B. Godefroy de Linctot, interprète, établi aux Trois-Rivières en 1633; 7° Michel Cressé, seigneur de Nicolet; 8° Maurice Poulain, sieur de la Fontaine, procureur fiscal.

Les familles Dumoulin, dans la branche paternelle, et Cannon, dans la branche maternelle, ont l'honneur de compter tous ces noms dans leur arbre généalogique en ligne directe, et quelques-uns y figurent même plusieurs fois.

Ainsi, Pierre Boucher s'y trouve par les familles Boucher de la Bruère et Boucher de la Perrière; J.-B. Godefroy par les branches de Linctot et de Vieuxpont; Michel Poulain de la Fontaine par les familles Godefroy et Cressé.

RE-TABLEAU : (La date qui accompagne les noms à chaque génération est celle du mariage).

— I —

1° — PIERRE BOUCHER, Sr DE GROSBOIS

Pierre Boucher — 1652 —

Jeanne Crevier

1683 Pierre Boucher
de Boucherville

— Charlotte Denys
/ de la Trinité.

1705 René Boucher
de la Perrière

— Françoise Mailhot.

1739 René Boucher
de la Bruère

— Louise-Renée de
Pécaudy de Con-
trecoeur.

1737 Frs-Clément de
la Perrière

— Jeanne-Charlotte de
Pécaudy de Contre-
coeur.

1765 Pierre-René
Boucher de la
Bruère

— Charlotte Boucher
de la Perrière.

Charlotte Boucher de la Perrière.
(Voir de la Bruère).

1806 Chs-Frs. René
de la Bruère

— Julie Weilbrener.

1834 Julie-Aurélie
 Boucher de la
 Bruère — Ph-Nap. Pacaud.
 /
 1854 Alida Pacaud — Gaspard Dumoulin.
 /
 Leurs enfants
 Aurélie Dumoulin, P.-B. Dumoulin.
 épouse de l'hon. /
 juge L.-J. Cannon.
 /
 Famille Cannon. Famille Dumoulin.

— II —

2° — FRANÇOIS MARGUERIE — 3° — QUENTIN MORAL DE ST-QUENTIN.
 4° — ÉTIENNE VÉRON DE GRANDMESNIL.

FRANÇOIS MARGUERIE — Marthe Romain.
 /
 1652 Marie Marguerie — QUENTIN MORAL DE ST-QUENTIN.
 /
 1677 Marie Moral de St-Quentin — ÉTIENNE VÉRON DE GRANDMESNIL.
 (fils de Jean Véron de Grandmesnil, tué
 par les Iroquois en 1652).

- 1719 Louise-Françoise Véron de Grandmesnil — Jacques Godefroy de Vieuxpont.
 1747 Charlotte Godefroy de Vieuxpont — Antoine Claude le Proust.
 1774 Louis-Joseph le Proust — Françoise Lefebvre de Bellefeuille.
 1802 Ursule Le Proust — François Rieutord.
 1825 Françoise Hermine Rieutord — Pierre-Benjamin Dumoulin.
 Gaspard Dumoulin.
 (Voir Tableau I).

— III —

5° — J.-B. GODEFROY DE LINCTOT.

1636 — J.-B. Godefroy — Marie Leneuf.

1664 Michel Godefroy — Perrine Picoté de Bellestre. 1675 Joseph Godefroy — Catherine Poulain de Vieuxpont de la Fontaine.

- | | | | | | |
|------|--|--|------|---|--|
| 1691 | Marg.-Thérèse
Godefroy de
Linctot | — Jacques Hertel de
Cournoyer. | 1719 | Jacques Gode-
froy de Vieux-
pont | — Louise-Françoise
Véron de Grand-
mesnil. |
| | — Michel Hertel
de Cournoyer | / | | / | |
| | | — Anne de Goutins. | | Charlotte Godefroy de Vieuxpont. | |
| | | / | | (Voir tableau II) | |
| 1749 | Marie-Josephe
Hertel de Cour-
noyer | — François-Joseph Le-
febvre de Bellefeuille. | | | |
| | | / | | | |
| 1774 | Françoise Lefeb-
vre de Bellefeuil-
le | — Louis-Joseph Le Proust. | | | |
| | | / | | | |
| | | Ursule Le Proust. | | | |
| | | (Voir Tableau II) | | | |

— IV —

6° — JACQUES HERTEL SR DE LA FRENÏÈRE.

- | | | |
|------|------------------|--|
| 1641 | — Jacques Hertel | Marie Marguerie. |
| | | (épousa en 2e nocés Moral de St-Quen-
tin — V. tableau II). |
| | | / |

- 1664 — François Hertel — Marguerite de Thavenet.
 /
 1691 — Jacques Hertel de Cournoyer — Marguerite-Thérèse Godefroy de Linctot.
 /
 Michel Hertel de Cournoyer. (Voir tableau III).

— V —

7° — MAURICE POULAIN, de la Fontaine.

8° — MICHEL CRESSÉ, seigneur de Nicolet.

- | | | | | | |
|------|---|---|-------------------------------------|------|---|
| 1654 | Maurice Poulain de la Fontaine | — | Jeanne Jallaut. | 1674 | Michel Cressé-
Marguerite Denys de la Trinité. |
| | | / | | / | Louise Cressé.
(Voir Poulain) |
| 1696 | J.-B. Poulain de Courval | — | Louise Cressé. | | |
| | | / | | | |
| 1727 | Claude Poulain de Courval,
sieur de Cressé | — | Marie-Anne Lefebvre. | | |
| | | / | | | |
| 1755 | Louis-Pierre Poulain de
Courval dit Cressé | — | Charlotte-Louise Lambert
Dumont. | | |
| | | / | | | |

1784	Louise-Charlotte Cressé	—	François Dumoulin.
		/	
1825	Pierre-Benjamin Dumoulin	—	Hermine Rieutord.
		/	

Gaspard Dumoulin (voir tableau II)

Les descendants directs immédiats de Gaspard Dumoulin sont aujourd'hui dans la famille de Philippe-Benjamin Dumoulin: Madame Jules Frémont, de Québec; Monsieur Jacques Dumoulin, C. R., avocat au barreau de Québec, et dans la famille de Madame Cannon (Marie-Aurélié Dumoulin): l'hon. juge Arthur Cannon, de la Cour Suprême; M. l'abbé W.-E. Cannon, du séminaire de Québec; Mesdemoiselles Edith et Maud Cannon, de Québec, l'hon. Lucien Cannon, C. P., la Rév. Mère Ste-Edith, du monastère des Ursulines, de Québec, et le signataire de cette étude.

ROBERT CANNON

N. B. :— Les notes qui nous ont permis de reconstituer la lignée des de la Bruère nous ont été fournies par M. Montarville de la Bruère, des Archives du Canada, à Montréal. Quant à nos renseignements sur les Godefroy, nous les avons puisés dans l'excellent ouvrage de M. Pierre-Georges Roy, archiviste de la Province, sur cette famille. A tous deux nous exprimons notre vive reconnaissance.

BY THE HONBLE JAMES MURRAY, ESQ, GOVERNOR OF QUEBEC ETC, ETC.

You are hereby directed to proceed to the Bay of St. Paul, and disarm the Inhabitants of that and the neighbouring Parishes, as likewise of the Island of Coudres.

You are to examine every Vessell that comes up, and should you find the Enemy advancing, with any force, you will make the best retreat possible, in which case only you are to communicate the inclosed order as directed, and oblige as far as in your power, the Inhabitants of those parts to pay due obedience thereto.

Given under my hand at Quebec this 3d. Augt. 1762.

J. A. MURRAY

To Capt. John Nairne and Lieut. Mate. Fraser by the 78th. Regt.

By His Excellency Command

H. T. CRAMAHÉ (1)

(1) Original aux Archives de la province de Québec.

TABLEAUX, PORTRAITS ET IMAGES D'AUTRE-FOIS

A titre de renseignement, rappelons, ou signalons, en recourant à des documents et à quelques imprimés, quels étaient les tableaux, images, portraits et objets de dévotion trouvés dans des habitations et dans certaines institutions.

* *

*

1662 — Le premier major (ou sergent major) de Montréal, le courageux Lambert Closse, dont la foi était ardente, possédait :

- Un tableau "enchassé" de la sainte Vierge, saint Joseph, l'Enfant-Jésus et un ange.
- Un autre tableau de la sainte Vierge, portant l'Enfant-Jésus.
- Enfin, un tableau de Notre-Dame de Pitié, (Inventaire par le notaire Basset.)

1665 — Dans le *B. R. H.*, 1923, p. 73, M. Régis Roy nous parle d'un tableau attribué au célèbre peintre Charles LeBrun. L'artiste représentait sainte Anne et la Vierge Marie accompagnées de pèlerins.

Pour cette composition, on croit que M. le marquis de Tracy, sa femme et sa fille avaient posé, parce que, nous dit M. Roy, "à cette époque... les grands seigneurs aimaient à se voir sur des toiles reproduisant de saints personnages... c'était une façon de passer à la postérité."

Et ce tableau aurait été expédié à Québec.

1673 — Entre ce que laissait l'immortelle Jeanne Mance à l'Hôtel-Dieu qu'elle avait fondé on relève :

- Un portrait avec cadre du baron de Renty, l'un des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu.
- Un portrait avec cadre de saint Charles-Borromée.
- Cinq petits tableaux de cuivre avec bordure représentant saint Jean-Baptiste, saint Joseph, sainte Anne, la Vierge Marie et saint François de Salle.
- Un petit portrait sur cuivre de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

- Un écritoire de bois de poirier avec son cachet d'argent représentant saint Joseph et le petit Jésus.
- Un petit portrait avec cuivre, d'une religieuse.
- Un petit Jésus de bois en relief avec sa petite robe de satin.
- Un petit reliquaire.
- Un gros chapelet d'ébène.
- Une croix de bois garnie de nacre de perle.
- Un crucifix de papier sur toile avec ses rouleaux.
- Un crucifix d'ivoire sur croix d'ébène.

(Basset, 19 juin 1673)

1675 — A cette date et auparavant il y avait dans la maison seigneuriale d'Autray (Lanoraie) :

- Un tableau avec cadre de bois.
- Plusieurs images de papier.
- Deux images de carton.
- Deux ou trois images sur carton, façon cadre.
- Une image en bosses de cuivre.

(Voir *B. R. H.*, 1933, p. 663)

1687 — En cette année, chez Nicolas Brazeau, charron de la côte Saint-Martin ou Longue-Pointe, il y avait une "image du Crucifix en taille douce".

Cette image donna lieu à un procès.

(Voir *B. R. H.*, 1933, p. 453)

1693 — Suivant l'archiviste M. Barthe, dans un acte du notaire Trottain, en date du 2 juillet 1693, se trouve "un bénitier de faïence."

1708 — L'inventaire des biens laissés par feu Paul Le Moyne de Maricourt ne fut dressé qu'au mois d'août 1708 (Adhémar) et il y est fait mention de :

- 11 crucifix,
- 2 croix sans Christ.
- 45 Agnus Dei et
- 6 petites "croix de femmes" "ou croix de cou",
"pour la traite".

On prétend que l'on donnait alors le nom d'*Agnus Dei*, à des reliquaires et aussi à de petites images de piété enfermées dans un médaillon.

1719 — Lors de l'inventaire des biens de la communauté des Frères Charron, après la mort de son fondateur, le notaire Raimbault prit note des articles suivants :

- Un petit tableau du Sacré-Coeur.
- Un tableau du Bon Pasteur en miniature.
- Une boîte pleine d'Agnus Dei et de reliquaires.

En plus, le frère Antoine Girardièrre avait des paquets d'images et des chapelets.

Il est possible que les Frères Charron aient fabriqué des chapelets tout comme le firent les Récollets. (*B. R. H.*, 1896, p. 103).

1721 — L'inventaire des biens du cultivateur Deneau des Taillis (Barette, 20-1-1721) fait mention " d'une image dans un cadre de bois de prunier. "

1726 — Par un document judiciaire du 15 juillet 1726 (greffe de Montréal) il appert que Philippe de Rigaud de Vaudreuil possédait deux portraits : un du Roi et un de la Reine.

1731 — Le *B. R. H.*, 1933, p. 346, pose une question, au cours de laquelle il est dit qu'un M. de Courval (probablement Louis-Jean Poulin de Courval, seigneur de Nicolet), avait un portrait du Roy et que, par une " étrangeté rare ", le dit sieur de Courval avait aussi une fillette dont la ressemblance était grande avec l'effigie du " bien-aimé " Louis XV. Le père du phénomène jugea qu'il pouvait tirer parti de ce hasard et il ne manqua pas d'en informer les autorités.

Celles-ci s'épurent si bien, qu'il en résulta une grave correspondance officielle dont le résumé, sinon le texte complet, est aux archives d'Ottawa.

1742 — Charles Robidou, cordonnier du faubourg Saint Joseph, à Montréal, avait un crucifix en cerisier de France qui devint par suite de profanation, " un objet de procession " (*B. R. H.*, 1933, p. 455).

1748 — Le fameux édit douanier de 1748, fixe comme suit le droit d'entrée en la Nouvelle-France des articles dont nous nous occupons :

- Tableaux communs avec cadres en bois, 3 sols pièce.
- Tableaux de prix, avec cadres enrichis d'or, d'argent ou de cuivre doré. Droit établi selon la valeur.

1755 — En cette année, est célébré, à Montréal, le mariage de Benoit Jacquet "tabletier en nacre de perle."

Les tabletiers fabriquaient non seulement "des ouvrages analogues à ceux des ébénistes," mais aussi des crucifix, des statuettes, des tabatières et des bibelots.

1756 — L'officier Sarrobert, à sa mort, laissait:

— Un petit Christ d'os, à cadre, sur fond de panne.

— Un bénitier de cristal.

— Trois petites images avec leurs cadres.

(Danré de Blanzzy, 8-1-1756).

1757 — Dans un inventaire du 27 septembre 1757, on mentionne "un crucifix à cadre doré sur fond de velours noir".

1760 — L'inventaire des biens de Paul Tessier (Blanzzy, 2 juin 1760) nous apprend qu'il avait:

— Un tableau de la sainte Vierge avec cadre en bois noir.

— Un crucifix à cadre doré, avec fond en velours noir.

— Un crucifix en papier.

* * *

*

Après 1760 les mentions de cadres, portraits, images sont de plus en plus nombreuses.

E.-Z. MASSICOTTE

ANTOINE BONCHRETIEN

Il était officier de la garnison du fort de Québec, dit son acte de sépulture:

"Le dix-neufviesme jour du mois de janvier de l'an mil sept cent trois a été inhumé au cimetière de cette paroisse, Antoine Bon-Chrétien, officier de la garnison du fort de Québec, âgé de trente-cinq ans, après avoir reçu les sacrements de pénitence, viatique et extrême-onction, en présence de Jean Dubreuil, Jean Brassard et autres témoins."

Cet acte de sépulture est signé par François Dupré, curé de Québec.

LETTRE DU MINISTRE A M. DE LA GESTIERE,
PREVOT A FONTENAY

—
A Versailles le 11 avril 1730

J'ay vu, Monsieur, par la lettre que vous m'avez écrit le 24 du mois dernier que le nommé Louis Brossart, accusé d'assassinat et de vol sur les grands chemins, a esté condamné prévostallement à servir à perpétuité dans les colonies, le Roy ayant réglé qu'il n'y seroit point envoyé de gens de cette espèce, non plus que d'autres criminels, soit pour désertion ou autrement dont la peine seroit commuée, à cause des désordres que ceux qui ont esté envoyés précédemment y ont causé. Je n'ay aucun ordre à vous donner pour le faire transférer attendu qu'il ne seroit point reçu sur aucun V^{au}. et que l'intention de Sa Ma^{te}. n'est point qu'il y soit envoyé (1).

—
L'EMIGRATION AUX ETATS-UNIS IL Y A 40 ANS
ET PLUS (IIème PARTIE)

—
Paroisse Saint-Sévérin, comté de Champlain.

Population en 1891: 1068.

Relevé des personnes de cette localité que l'on disait parties pour les États-Unis, le 4 septembre 1892 (1).

Ayotte (Chrysostôme) parti en 1892, pour le Michigan.

Bordeau (Amédée) en 1892, avec sa famille pour Lowell.

Brète (Albert) parti en 1887 pour le Michigan.

Brouillette (Onésime) en 1892, avec sa famille pour Lowell.

Crète (Léon) en 1890, avec sa famille pour le Michigan.

Dery (Norbert) en 1889, pour le Michigan.

Gauthier (Wm) en 1892, pour le Michigan.

Jobot (Joseph) en 1890, avec sa famille pour Lowell.

Trudel (Ernest) en 1880, avec sa famille.

N. B. Telles sont les seules informations que nous avons pu obtenir lors de notre passage, en cet endroit, en 1892.

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Archives du Canada.

LA FAMILLE ALAVOINE

On ne trouve nulle part dans nos anciennes paroisses l'acte de mariage de Charles Alavoine avec Marie-Thérèse Machard. Les actes de naissance de leurs enfants Françoise, Marguerite-Charlotte et Charles sont également absents de nos registres. Ce qui veut dire que Charles Alavoine arriva ici avec sa femme et ses trois enfants.

Charles Alavoine, qui était marchand, décéda à Montréal le 11 mai 1740. Sa femme, Marie-Thérèse Machard, était décédée douze ans avant lui, le 10 octobre 1728.

Françoise, l'aînée de leurs enfants, née aux environs de 1690, se maria, le 8 avril 1709, avec Jean-Baptiste Chevalier. Elle décéda à Montréal le 20 mars 1756.

Marguerite-Charlotte, la deuxième, se maria, le 18 mars 1721, à Théophile Barthe.

Charles, qui continua la lignée, étudia la chirurgie et exerça d'abord son état à Québec. Il s'établit ensuite aux Trois-Rivières. Le roi lui donnait 75 livres par année. Dans leur lettre du 25 octobre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart demandaient au ministre de porter ses appointements à 300 livres par année.

Ce ne fut que le 1er février 1758 que M. Alavoine obtint son brevet de chirurgien des troupes aux Trois-Rivières.

Le docteur Alavoine fut le premier chirurgien de l'hôpital des Trois-Rivières. Il fut aussi pendant près d'un quart de siècle le maître-chante de l'église paroissiale. A plusieurs reprises, les paroissiens lui décernèrent des éloges et des remerciements pour les services qu'il leur rendait et pour sa bonne volonté et son assiduité à servir gratuitement la paroisse.

Le chirurgien Alavoine décéda aux Trois-Rivières le 9 juillet 1764. De son mariage avec Marie-Anne Lefebvre de Lassieraie (27 avril 1722), il avait eu dix-neuf enfants. Trois de ces enfants seulement survécurent à leurs parents :

Jacques-Marie Alavoine, né à Montréal le 12 octobre 1724, embrassa la même profession que son père. Le 1er mai 1749, il entra à l'Hôtel-Dieu de Québec comme chirur-

gien résidant. Il décéda dans cette maison le 12 novembre 1750.

François Alavoine, né aux Trois-Rivières le 4 novembre 1725, fut lui aussi chirurgien. Il avait précédé son frère comme chirurgien résidant à l'Hôtel-Dieu de Québec et y était mort le 16 juin 1747, à l'âge de 22 ans.

Françoise-Charlotte Alavoine, née aux Trois-Rivières le 13 mars 1738, fut mariée, le 23 janvier 1758, à Charles d'Ailleboust, veuf de Joseph Bertrand. D'après M. Aegidius Fauteux, lors du mariage, M. d'Ailleboust était dans sa 70^e année, et Françoise-Charlotte Alavoine n'avait que 20 ans. Mme d'Ailleboust passa en France à la Conquête et devint la légataire universelle du dernier gouverneur de Vaudreuil. Elle était la filleule de sa femme. Mme d'Ailleboust vivait encore en 1783. Elle résidait à Paris.

CHARLES CADIEUX DE COURVILLE

Charles Cadieux de Courville était déjà à Québec avant 1650. Le *Journal des Jésuites* nous apprend que le 10 novembre 1650 MM. de Courville, Simon Guyon et Lespinay partirent en canot pour la chasse des loups marins vers Tadoussac. Les loups marins étaient là pour cacher leur jeu. Ils s'en allaient faire la traite avec les Sauvages. Ils revinrent à Québec le 16 janvier 1651 et, cette fois le *Journal des Jésuites* dit qu'ils reviennent de leur chasse prétendue du loup marin. En mai 1651, Cadieux de Courville se mit dans de mauvais draps avec une aventure galante. Arrêté, il fut renvoyé en France par les derniers vaisseaux, mais il revint l'année suivante. Dans une déclaration du 18 octobre 1684, Cadieux de Courville dit qu'il est employé depuis plus de vingt-cinq années comme interprète de la langue algonquine en la traite de Tadoussac. Il avait fini par se ranger, se maria à Michelle-Madeleine Macard, et eut une nombreuse famille. Il décéda à Beauport le 9 août 1715. La propriété de Courville à Beauport se trouvait près du sault Montmorency. Il y était établi dès avant 1673. La paroisse de Courville près du sault Montmorency a pris son nom de Charles Cadieux de Courville.

ORDRE DU ROY QUI ORDONNE L'ASSEMBLEE
D'UN CON^{EL}. DE GUERRE POUR FAIRE LE
PROCÈS AU S^R DE LIGNERY, MAJOR
DES TROIS-RIVIERES

—
A fontainebleau le 25 avril 1730

DE PAR LE ROY

Sa Ma^{té}. n'estant pas satisfaite de la conduite que le S^r de Lignery, major des Trois-Rivières, a tenu dans l'expédition de guerre dont il fut chargé en 1728 contre la nation des Sauvages Renards, Elle veut et ordonne qu'il soit assemblé un conseil de guerre à Québec ou à Montréal composé du gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France, du Comm.^{re} ordonnateur faisant les fonctions d'intendant aud. pays, des gouverneurs particuliers de Montréal et des Trois-Rivières, des lieutenants de Roy de Québec et de Montréal et de cinq capitaines des troupes que Sa Majesté a commis pour au nombre de sept au moins faire et parfaire le procès aud. S^r de Lignery, sur les informations qui seront faites par le major de Québec ou tel autre officier qui sera commis en son absence par le S^r marquis de Beauharnois, gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France, auquel Sa Majesté mande et ordonne de tenir la main à l'exécution du présent ordre. Fait à fontainebleau le 25 avril 1730 (1).

—
TABLETTE COMMEMORATIVE ERIGEE DANS
L'EGLISE SAINT-PIERRE, A SHERBROOKE

In memory of the Honourable John Fletcher, for twenty-one years the Judge of the District of Saint Francis, and the first to hold that office. An able and upright Judge. A profound lawyer, a philosopher, deeply versed in almost every Science. A right and good Scholar, an honest and generous man, and a sincere and liberal member of this Church.

Died the eleventh day of October, eighteen hundred and forty-four, aged seventy-seven years.

(1) Archives du Canada.

LETTRE DU MINISTRE A MGR DOSQUET,
EVEQUE DE SAMOS, COADJUTEUR
DE QUEBEC

—
A Versailles le 11 Avril 1730.

Mr,

Jay receu les lettres que vous m'avez écrit les 12, 14, 15, 17, 20 et 21 du mois d'octobre de l'année dernière.

J'ay esté fort satisfait des attentions que Mr de Beauharnois, intendant à Rochefort, a eu pour vous. Je suis fort aise aussy de l'union qui est entre vous et M. le marquis de Beauharnois persuadé qu'elle est nécessaire au bien de la religion, du service du Roy et à l'avantage de la colonie que M. Hocquart ne soit dans les mesme dispositions à votre égard je leur recommande à l'un et à l'autre et j'espère que vous contribuerez de votre part à la bonne intelligence.

Les témoignages que vous m'avez rendus de la conduite de M. le comte de Vaudreuil ont beaucoup contribué à le justifier dans mon esprit du malheur qu'il a eu de perdre le vaisseau du Roy il l'a esté aussy par le Conseil de guerre assemblé par ordre de Sa Majesté au port de Rochefort, Chaviteau, pilote, y a esté condamné à 4 mois de prison.

Sa Maté a approuvé l'attention que vous avez eu pour le Sr Richard, prestre du dioceze qui s'estait plaint qu'il n'avait pas de quoy vivre faute de santé pour travailler dans les missions et ausquels les grands vicaires avaient refusé une penson de curé usé, les 300 l. que vous luy avez ainordé sur ce fonds et ce qu'il retirera de la deserte de la chapelle du Palais de Québec le mettront en état de subsister commodément.

Sa Maté est persuadée que vous vous conformerez à Ses intentions dans la distribution des fonds qu'elle fait annuellement pour les suppléments des curés la subsistance des curés usés et la bâtisse des églises, et qu'il ne reviendra aucune plainte à ce sujet.

Elle a approuvé que vous ayez expliqué aux Srs Le Page et LeClerc, chanoines de Québec, qui depuis longtemps s'estoient dispensés de faire aucunes fonctions qu'il falait résider ou se demettre de leur canonicats, J'ay esté bien aise

d'apprendre qu'ils vous ayent donné l'un et l'autre leur démission, la manière dont le premier s'y est porté mérite que vous ayez quelqu'attention pour luy lorsque par l'arrangement qu'il travaille à mettre à ses affaires il sera en état de s'occuper uniquement des fonctions de son état.

J'ay appris que vous les avez remplacé par les Srs Le Riche et Boulanger que vous m'avez marqué avoir dessein de mettre dans le chapitre. Je suis bien persuadé que le choix de ces deux sujets estait le plus convenable et que vous ne vous y estes déterminé que par la connaissance que vous avez de leurs moeurs et de leurs talents.

M. l'abbé de St-Aubin à qui j'avais communiqué la proposition que vous aviez fait de pourvoir M. de Langle de la place de théologal qui est à la nomination de Sa Majesté ne l'a pas trouvé dans les mesmes dispositions où il vous avait paru lorsque vous estiés à Paris, il y a d'ailleurs beaucoup de difficulté de la part de sa famille qui souhaite qu'il reste en France, il ne m'est point cependant encore revenu qu'il ait absolument refusé et je croy qu'il est à propos de suspendre cette nomination jusques à ce qu'il se soit entièrement expliqué. A l'égard du Sr Lyon (de Saint-Ferréol), supérieur du Séminaire de Québec, pour lequel vous demandés cette place en cas que le Sr de Langle ne l'accepte point, je ne scay s'il y convient, vous ignorés peut estre que le chapitre a eu quelques sujets de se plaindre de luy donner du vivant de Mr de St-Vallier et qu'il avait causé quelques inquiétudes parmi les ecclésiastiques du diocèse. Je ne suis pas bien assuré du fait comme vous aurez eu occasion de le connaistre depuis et de scavoir au vray ce qui s'est passé. Je compte que vous m'informerés naturellement de ce que vous en pensez. Je scauray avant votre réponse la dernière résolution du Sr de Langle.

J'ay examiné avec reflexion la proposition que vous avez fait que Sa Majesté vous permette de nommer aux canonicats vacants quelques directeurs du séminaire de Québec nonobstant l'exclusion donnée aux séminaire et communauté par les lettres patentes du mois de 7^{bre} 1713 rendus avec connaissance de cause et ausquelles Sa Majesté ne juge pas à propos de rien changer. Elle pourra néanmoins,

lorsque le cas se présentera, vous donner des permissions particulières sur le compte que vous rendrez des raisons qui vous détermineront à les demander la vue que vous avez d'y placer des anciens curez qui ayant travaillé avec zèle et édification dans leurs missions et ne pouvant plus en soustenir les travauy seraient en état d'assister au choeur a paru à Sa Ma^{te} la plus convenable. Elle trouvera bon que vous la mettiez en usage en observant de n'y en pas placer qui n'ayent fait au moins dix années les fonctions de curez.

Je dois vous observer en mesme temps que la conduite de quelques jeunes chanoines canadiens ne doit pas exclure les enfans de famille qui se destineront à l'état ecclésiastique et qui seront de bonnes moeurs, il convient au contraire de leur donner de pareilles places avec d'autant plus de raison que l'exclusion trop marquée serait dangereuse par rapport aux familles, et qu'il n'est pas aisé de trouver en France des prestres d'une certaine réputation qui veuillent se déterminer à passer en Canada. Je souhaite que par une plus grande connaissance que vous aurez eu occasion de prendre de la conduite de ceux qui composent aujourdhuy le Chapitre vous ayez trouvé moins de dérèglement que vous n'avez pensé, les Canadiens sont vifs et glorieux, il convient d'agir avec eux conséquemment à leur tempérament afin de gagner leur confiance et les porter avec douceur à remplir les devoirs de leur état. Je ne doute point que vous ne l'observiez mais je ne puis vous dissimuler qu'il m'est revenu que Mr de la Tour les traitait un peu cavalièrement. Si cela est, il est nécessaire que vous l'avertissiez d'en user avec plus de modération et de politesse, il le doit ne fut-ce que pour le bon exemple.

Sa Majesté a levé la difficulté que M. de la Tour a eu avec les officiers du Conseil Supérieur sur sa sceance en qualité de Con^{er} cler, il l'aura à l'avenir à l'instar des Con^{er} clercs dans les Cours Supérieures du Royaume, les lettres patentes sont adressées à Mrs de Beauharnois et Hocquart.

Je leur écris aussy que Sa Majesté trouve bon que vous fassiez rétablir la porte que M. Begon avait fait faire pour fermer le bout de la terrasse qui donne sur l'évesché et qui est devenu par un usage abusif un passage public et une pro-

menade qui vous incommode, ce qui ne convient point. Je suppose que la fermeture de cette porte ne préjudicie point ny au service de la place ny au lieu public car s'il en estait autrement il conviendrait de laisser subsister les choses comme elles sont.

J'aurais bien souhaité que Sa Majesté eut voulu entrer dans le tout ou partie des réparations qu'il y a à faire au Palais Episcopal dont la depense monte, suivant le devis estimatif à la somme de 22650 l. 11 s. Je suis bien fâché que mes représentations sur cela n'ayent pas eu encore leur effet. Je ne me rebuteray point en bonne justice Mr de St-Vallier n'ayant laissé aucun bien, ce serait à son successeur à faire les réparations nécessaires.

J'ay donné ordre à Rochefort de faire recevoir sur le vaisseau le *Héros* que Sa Majesté envoie cette année à Québec vos provisions et vos meubles jusques à la concurrence de dix tonneaux d'encombrement et de comprendre dans l'état des passagers deux domestiques que M. Rançonnet vous envoie (1).

RÉPONSE

Fontarabie (vol. IV, p. 549) — Il y dans la paroisse de Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, un rang ou concession qui porte le nom de Fontarabie. Ce rang se trouve dans le fief St-Jean qui fut octroyé le 13 octobre 1701 par Hector de Callières, gouverneur, et Jean Bochart, intendant, aux Dames Ursulines des Trois-Rivières. Les Dames religieuses Ursulines ont vraisemblablement donné ce nom à ce rang en souvenir de Fontarabie, jeune soldat français accoutumé à la vie des sauvages, tué le 10 mai 1652 sur les bords du St-Maurice, en même temps que le Père Jacques Buteux, S. J.

Le nom de ce soldat était Pierre Legros dit Fontarabie.

Fontarabie est aussi le nom d'une rue de Paris, communiquant de la rue de Bagnolet à la rue des Pyrénées.

RICHARD LESSARD

(1) Archives du Canada.